

## **PROCES - VERBAL**

**De la séance du Conseil Communal de Renens  
Du jeudi 19 mai à 20h00  
À la Salle de Spectacles**

**8<sup>ème</sup> séance – 2015 / 2016**



## Séance du jeudi 19 mai 2016

### Présidence de M. Pascal Golay, Président

*Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.*

*J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son.*

*À ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront comme d'habitude le vendredi à 20h00, le samedi à 14h00 ainsi que le dimanche à 19h00.*

61 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Nadia Carota, Sandra Martins, Conchita Neet-Sarqueda et Anabela Verdino ainsi que MM. Byron Allauca, Hasan Dinç, Jean-François Jeanrichard, Mohamed Jribi, Antonio Lepore, Fatmir Sadiku et Didier Vienet

Sont absent(e)s: Mme Milica Radosvlevic ainsi que MM. Antoine Bianchi, Bila Radovan, Naïm Lokaj, Carlos Machado, Armando Mateus, Pascal Montemari et Pietro Roberto Russo

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. Le Président annonce qu'il a reçu:

- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard relative à l'impact de l'abattage des arbres sur les oiseaux notamment et sur des corneilles de plus en plus nombreuses.

Cette intervention sera traitée prioritairement au point N° 19 de l'ordre du jour.

M. Le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 avril 2016
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
6. Communications éventuelles de la Commission des finances

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission – Motion** de Mme la Conseillère communale Victoria Ravaoli-Thibaud intitulée "Commune en santé"  
*Mme Elodie Golaz Grilli, Présidente-rapporteuse*
12. **Rapport de commission – Préavis N° 96-2016** - Avenue du 24-Janvier – Secteur Sécheron/Paix – Réfection des collecteurs  
*M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur*
13. **Rapport de Commission – Préavis N° 97-2016** – Remplacement du déversoir du ruisseau de Broye dans la Mèbre  
*M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur*
14. **Rapport de Commission – Préavis intercommunal N° 98-2016** – Réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre situé à Chavannes-près-Renens – Secteur autoroute/route de la Maladière  
*M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur*
15. **Rapport de commission – Préavis N° 99-2016** – Radiation de plans d'affectation fixant les limites de constructions  
*Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteuse*
16. **Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 100-2016** – Malley – Adoption du plan de quartier intercommunal Malley-Gare – Adoption du projet routier "Avenue de Malley et rue de l'Usine à gaz avec création d'une zone 30 km/h" – Adoption de la modification de la limite communale entre Prilly et Renens  
*M. Yolan Menoud, Président-rapporteur*
17. **Rapport de commission – Préavis du Bureau N° 101-2016** – Indemnités du Conseil communal pour la législature 2016-2021  
*M. Vito Vita, Président-rapporteur*
18. Dépôts de préavis – Discussion préalable
  - Préavis N° 102-2016 - Remplacement de l'application de gestion du réseau d'accueil de jour Renens-Crissier (Projet H20-AJE)  
*Présidence: PSR*
  - Préavis N° 103-2016 – Société Coopérative d'Habitation de Renens et agglomération – Chemin de Borjod 2 à 10 – Augmentation de la surface, prolongation et nouvelles conditions du droit de superficie
  - Préavis N° 104-2016 - Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) - Projet de tram (tram t1) entre la place de l'Europe à Lausanne et la gare de Renens - Requalification de l'avenue du 14-Avril - Collecteurs et travaux connexes  
*Présidence: UDC*
19. Motions, postulats, interpellations
20. Questions, propositions individuelles et divers

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 avril 2016

M. Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 21 avril 2016.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. Le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

## 3. Démission

M. Le Président informe qu'il n'a reçu aucune démission puis ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion.

## 4. Communications de la Présidence

*Je vous rappelle que la **séance d'installation des Autorités communales pour la législature 2016-2021** par Mme la Préfète aura lieu ici même le mardi 28 juin à 17h00. Vous recevrez prochainement toutes les informations nécessaires par courrier.*

*D'autre part, je vous informe, que selon l'**art. 5 du règlement du Conseil communal**, les conseillers communaux élus à la Municipalité sont réputés démissionnaires. Le processus d'élection des «viennent-ensuite» par le Bureau du Conseil a été entamé en date du 10 mai 2016, après s'être assuré qu'aucun recours n'a été déposé à la suite des résultats déclarés après le recomptage du 7 avril 2016 dans la feuille d'Avis Officielle. Les présidents de parti ont reçu le formulaire d'acceptation ou de renonciation à faire signer aux «viennent-ensuite» concernés. Merci de les retourner.*

*Vous avez également reçu sur vos tables le formulaire d'inscription pour le **repas de fin de législature qui aura lieu le 23 juin**. Je vous prie de bien vouloir le remplir et de le remettre à Mme la Secrétaire à l'issue de ce Conseil.*

*J'ai également reçu, pour le Conseil communal, **une lettre de l'AVREOL** – Association Vivre Renens et l'Ouest lausannois dont je vous fais lecture.*

*"Monsieur le Président,*

*Fondée en novembre 2015, l'AVREOL –Association Vivre Renens et l'Ouest lausannois- a pour principal objectif de faire en sorte que les habitants soient des acteurs à part entière des changements urbains.*

*Dans cet ordre d'idée, et concernant le préavis intercommunal de Malley-Gare, nous aimerions attirer votre attention et celle du Conseil communal sur le fait que tous les*

*éléments qui ont conduit à l'élaboration de ce préavis n'ont pas fait l'objet d'un large débat public.*

*La presse se fait régulièrement l'écho de la pénurie de logements qui règne dans notre Commune et dans l'Ouest lausannois, pénurie qui va encore durer. Dès lors, comment comprendre que ce préavis ne comprenne pas plus de logements, mais autant de locaux commerciaux, alors qu'il y a pléthore dans ce secteur? Et comment comprendre que la nature de ces futurs logements ne fasse pas l'objet d'une plus grande attention dans le préavis? Nous estimons qu'il faut absolument et majoritairement construire des appartements de 4 pièces pour les familles, principales victimes de cette pénurie.*

*Dans ce contexte, il est d'autant plus choquant de construire des tours de si grandes dimensions. Nous pensons donc que les hauteurs maximales soient fixées à 11 étages (14 m.), soit le gabarit bas prévu par le préavis. Ainsi, bon nombre d'oppositions seraient sans objet et le paysage ne serait pas dénaturé.*

*Nous peinons encore à comprendre comment les habitants de ce nouveau quartier pourront s'intégrer socialement et culturellement à Prilly d'une part et à Renens d'autre part.*

*Nous osons croire que vous ferez bon accueil à notre démarche citoyenne et vous adressons, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures."*

M. Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

## **5. Communications de la Municipalité**

M. Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celle que les conseillers ont reçue par écrit, à savoir le communiqué de la Municipalité N° 8/2015-2016 du 9 au 29 avril 2016.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Nous aurons une réponse à la question de Mme Victoria Ravaioli-Thibaud sur la décision de la publication sur notre site d'une Association qui s'organise pour aider pour l'accueil de jour pour les enfants. Une réponse, par ailleurs, à une question de M. Michele Scala quelques restaurants de Renens se sont déjà annoncés pour faire des animations durant l'Euro 2016, nous avons déjà quelques intérêts et nous écrivons aux restaurateurs pour les encourager à s'annoncer en leur disant que nous examinerons avec bienveillance les demandes de diffuser les matchs de l'euro, sans son, bien entendu.*

*Monsieur le Président, nous vous avons également informé que nous retirions le préavis N° 103-2016- Société Coopérative d'Habitation de Renens et agglomération – Chemin de*

Borjod 2 à 10 – Augmentation de la surface, prolongation et nouvelles conditions du droit de superficie *puisque le projet n'a pas été accepté par la Société Coopérative et je vous souhaite à tous une bonne séance.*

- **M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

*REPONSE ORALE*

*à la question de Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli  
concernant le site d'échange de garde d'enfants entre parents "Youarewelcome.ch"*

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Dans son intervention au Conseil communal du 21 avril 2016, Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli se demandait pourquoi la Commune de Renens n'avait pas accepté de mettre en lien le site Youarewelcome.ch sur le site de la Commune.*

*En effet, Mme Jennifer Ackermann a demandé par l'intermédiaire de Mme la Syndique Marianne Huguenin, puis directement au Service de la Sécurité sociale la possibilité de mettre sur le site de la Commune un lien du site "Youarewelcome.ch", permettant à des parents d'échanger gratuitement des heures de garde d'enfants, facilitant ainsi la vie des familles.*

*Après avoir consulté les coordinatrices de l'Accueil familial de jour ainsi que la gestionnaire du Réseau de Renens-Crissier, le Municipal et le Chef du Service de la Sécurité sociale de Renens ont effectivement refusé de mettre le lien sur le site de la Commune en répondant de la manière suivante :*

*Le projet est intéressant et il peut être certainement utile à des parents pour créer des liens dans un quartier ou une région qu'ils ne connaissent pas et par-là même développer leur réseau et des solutions de garde qui leur sont associés.*

*Néanmoins, le Service est réservé quant au fait d'ajouter le lien de leur site sur celui de Renens, et ce pour deux raisons qui, d'une certaine manière, se regroupent.*

- *Le fait de mettre le lien sur le site de Renens engage celle-ci d'une manière indirecte sur la qualité du service. Dans la situation de pénurie de solutions de garde, ce lien peut être interprété comme un cautionnement de notre part sur "le sérieux des prises en charge", ce que nous ne pouvons évidemment pas garantir.*
- *Le Service de la Sécurité sociale est également responsable de contrôler la légalité des accueillantes en milieu familial, ainsi que de "dénoncer" les éventuelles travailleuses au noir pratiquant l'accueil des enfants à domicile. Le Service est conscient qu'il ne s'agit pas de cela, néanmoins, le terrain peut être glissant. Dans un premier temps, il s'agit d'échanger des points, mais la tentation d'échanges financiers en cas de déséquilibre des temps de garde est bien là.*

*Suite à l'intervention de Mme Ravaioli, le Service a réétudié la situation. Sur le fond, les réserves émises restent toujours d'actualité. Néanmoins, à l'exemple de la Commune de*

*Corsier-sur-Vevey, une solution satisfaisant les préoccupations du Service et la demande de Mme Ravaioli a été trouvée.*

*Il est donc proposé de mettre en lien le site [Youarewelcome.ch](http://Youarewelcome.ch) sur celui de la Commune sous ENFANCE - Adresses utiles, avec la mise en garde suivante:*

*La Commune de Renens décline toute responsabilité lors de l'utilisation des services proposés. Elle rappelle que "les personnes qui accueillent dans leur foyer, à la journée et contre rémunération, régulièrement et de manière durable, des enfants doivent y être autorisées" (article 15 al. 2 de la loi sur l'accueil de jour de l'enfance LAJE).*

*De ce fait, la Commune ne s'engage en rien quant à la qualité du service, et préserve l'accueil en milieu familial d'une possible dérive du service proposé.*

---

*La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question de Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli concernant le site d'échange de garde d'enfants entre parents "[Youarewelcome.ch](http://Youarewelcome.ch)".*

M. Le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PSR**  
Intervention suite à la réponse orale concernant le site d'échange de garde d'enfants entre parents "[Youarewelcome.ch](http://Youarewelcome.ch)"

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je vous remercie. Comme je n'avais pas de réponse écrite, je suis allée regarder sur le site et ai vu que vous aviez mis le lien. Je trouve très bien ce que vous avez fait et j'apprécie que vous ayez reconsidéré la question. Merci.*

- **M. Daniel Rohrbach, PSR**  
Intervention relative au retrait du préavis N° 103-2016 - Société Coopérative d'Habitation de Renens et agglomération – Chemin de Borjod 2 à 10 – Augmentation de la surface, prolongation et nouvelles conditions du droit de superficie

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Je déclare mes intérêts, je suis le Président de la Société Coopérative d'Habitation, comme beaucoup d'entre vous le savent.*

*Effectivement, nous avons eu une assemblée hier soir qui s'est assez mal passée, pour être franc, puisque le Conseil d'administration a présenté un projet qui a été refusé par l'assemblée extraordinaire de la SCHR (certains membres ayant été "réseautés"), raison pour laquelle ce préavis n'a plus lieu d'être.*

*Le Conseil d'administration va se décider quant à la suite à donner à cette situation et reviendra, peut-être, vers vous avec un autre projet tout en ne sachant pas quand. Pour le*

*moment, je ne peux rien dire de plus vu que l'assemblée a eu lieu hier soir et que le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis.*

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la discussion sur les Communications de la Municipalité.

## **6. Communications éventuelles de la Commission des finances**

M. Le Président prie M. Stéphane Montabert, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Stéphane Montabert**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*La Commission des Finances s'est réunie le mardi 17 mai pour étudier les implications financières des 3 préavis déposés ce soir.*

### *PREAVIS N° 102-2016 - Remplacement de l'application de gestion du réseau d'accueil de jour Renens-Crissier (Projet H20-AJE)*

*Annoncé dans le préavis Horizon 2020, le choix a aussi été validé par des partenaires de Renens dans le réseau. Pour la Commune le montant atteint CHF 199'000.- et non pas les CHF 300'000.- du coût global. Les coûts de fonctionnements sont décrits en détail dans le préavis. Le nouveau logiciel est plébiscité par les utilisateurs.*

- *La Commission des Finances accepte les incidences financières du préavis 102-2016 par 4 voix pour et 3 abstentions.*

### *PREAVIS N° 104-2016 - Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) - Projet de tram (tram t1) entre la place de l'Europe à Lausanne et la gare de Renens - Requalification de l'avenue du 14-Avril - Collecteurs et travaux connexes*

*Le projet pour cette étape de création de tram entre le Flon et Renens, complexe, implique la Commune et de nombreux autres intervenants: les Transports Publics Lausannois, maîtres d'ouvrage délégués par le canton; le Canton et la Confédération.*

*Le tram a pris beaucoup de temps, mais ce n'est pas inhabituel. Pour des projets de cet ordre, il faut compter une dizaine d'années entre le début des projets et celui des travaux, et c'est à peu près là où nous en sommes. Les travaux, lorsqu'ils commenceront, devraient durer quatre ans.*

*La décision d'approbation des plans est survenue au mois de mars et a levé les oppositions, mais les opposants gardent deux niveaux de recours, au Tribunal Administratif Fédéral et/ou au Tribunal Fédéral. Le traitement de chacun de ces recours pourrait prendre environ un an pour chaque tribunal sans qu'on sache s'il est suspensif. Autrement dit, les travaux ne commenceront pas tout de suite.*

*Les coûts du préavis se différencient entre:*

- d'une part, les coûts du tram proprement dit ;
- d'autre part, les coûts pour les canalisations que le tram amène à refaire avec tout un ensemble de règles pour la prise en charge de ces collecteurs.

Renens bénéficie de cette différenciation parce que la Commune a attendu le tram pour profiter du chantier et paye environ 6,6 millions au lieu des quelque 9 millions que cette réfection aurait coûté si elle avait dû l'assumer toute seule.

La Confédération a fixé son montant une fois pour toute, celle du canton a varié alors que le projet évoluait. Le coût total du projet se monte au final, pour Renens, à CHF 13'470'000.-.

- La Commission des Finances accepte les incidences financières du préavis 104-2016 par 6 voix pour et 1 abstention.

M. Le Président ouvre la discussion sur les communications de la COFIN.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la commission des finances pour le travail accompli.

#### **7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

M. Anton Chatelan, Président de la CUAT, informe M. Le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### **8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)**

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, étant excusé ce soir, M. le Président s'enquiert auprès des membres de la CARIC si une communication sera faite.

Ceci n'étant pas le cas, M. Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### **9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil Communal**

M. Le Président s'enquiert auprès de l'Assemblée si un membre d'un conseil intercommunal souhaite prendre la parole.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

## **10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales**

M. Le Président annonce qu'il n'a reçu aucune communication à ce sujet et ouvre la discussion.

Celle-ci n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## **11. Rapport de commission – Motion de Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli-Thibaud intitulée "Commune en Santé"**

M. Le Président prie Mme Elodie Golaz Grilli, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Elodie Golaz Grilli**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture de son rapport.

*La commission, chargée d'étudier la motion précitée, s'est réunie le mercredi 13 avril 2016 à 20h00, à la salle de conférences de la sécurité sociale.*

*Elle était composée de Mme Conchita Neet-Sarqueda, de MM. Selim Ibrahimy, Dylan Montefusco, Silvio Torriani, ainsi que de Mme Elodie Golaz Grilli, Présidente-rapporteuse.*

*La Municipalité était représentée par, Madame Myriam Romano-Malagrifa et Monsieur Didier Divorne ainsi que de Messieurs Georges-Henri Chevallaz, chef de service et François Chevallier, adjoint de la cheffe de service.*

*Pour la Ligue de la santé étaient présentes Mesdames Oriana Villa et Chloé Meillard.*

*La commission remercie ces personnes pour la qualité des explications et des renseignements qu'elles lui ont fournis.*

*En pièce jointe, la présentation du label par la Ligue de la santé. (non jointe au présent procès-verbal)*

### **Point d'attention:**

*Pour obtenir le label, la commune doit être impliquée dans le déploiement d'au moins une mesure de promotion de la santé dans ces six domaines : politique communale, animation et fêtes, famille et solidarité, école, économie et commerces ainsi qu'espaces publics. Une fois les conditions réunies, le label «Commune en santé» est octroyé à la commune, gratuitement et pour trois ans. Le renouvellement de la labellisation se fait ensuite de manière tacite sur simple présentation d'un rapport d'activités.*

*Un système de distinction par étoile est prévu :*

- \* Au moins une mesure par domaine d'action*
- \*\* Au moins deux mesures par domaine d'action*
- \*\*\* Au moins trois mesures par domaine d'action*

*Le label « Commune en santé » permet aux communes qui le souhaitent, de se rendre compte de leur implication en termes de promotion de la santé et de se faire conseiller et orienter pour agir davantage en faveur de la santé de sa population. Les objectifs du label sont les*

*suivants :*

- Renforcer les compétences des communes en promotion de la santé*
- Valoriser les mesures favorables à la santé déjà existantes*
- Inciter les communes à développer ou mettre en œuvre de nouvelles mesures*
- Ancrer et pérenniser ces mesures sur le long terme*

*S'engager dans un processus de labellisation «Commune en santé» apporte des avantages directs. Avec ce label, la commune améliore son image et renvoie une impression positive, dynamique et jeune auprès de ses habitant- e-s ou futur-e-s habitant-e-s. De plus, la labellisation optimise ses compétences communales : connaissances en promotion de la santé, bilan des mesures existantes, identification des besoins, contacts avec les organismes régionaux de prévention et promotion de la santé.*

*Le label «Commune en santé» est ouvert à toute commune du canton, quelle que soit sa taille. Les conditions de participation sont les suivantes :*

- La volonté de s'engager dans une labellisation «Commune en santé» est partagée par la majorité de la Municipalité ainsi que du Conseil communal ou général*
- La commune est prête à dégager du temps pour ce projet (collaboration avec la coordination du label, défense du projet au sein de la commune, réalisation de l'inventaire)*

*En contrepartie, la coordination du label «Commune en santé» se tient à disposition pour accompagner les communes à chaque étape de la labellisation. De plus, elle garantit de valoriser leur engagement (organisation d'une conférence de presse, visibilité sur le site internet du programme cantonal « Ça marche ! », etc.) et de leur mettre à disposition le logo «Commune en santé» à utiliser librement dans leur communication.*

#### *Questions des commissaires :*

*Qu'apportera le label à la commune de Renens?*

*Plus de relation avec le canton. Il soutient les communes par l'accompagnement (Ligue de la santé), mais pas avec une participation financière.*

*La ligue de la santé sera à disposition de la commune pour mettre en lumière et valoriser les mesures existantes, les ancrer, puis aider pour en créer.*

*Le but sera, si besoin, de trouver des solutions gratuites, par exemple:*

- Eau du robinet à disposition lors de manifestations*
- Fruits pour le personnel*
- Séance d'information pour les entreprises*
- Table ronde avec les acteurs du monde scolaire*

*Des bénéfices plus visibles sur les petites communes, mais pour Renens?*

*Il y a toujours des améliorations, des mises en valeur qui peuvent être faites même pour une grande commune.*

*Le but est également de pérenniser le label surtout lors de changement de législature. Le projet étant encré il sera plus difficile de l'enlever.*

*Quel exemple de projet pour les aînés*

*Fourchette verte pour sénior.*

*Qu'est-ce qu'amènent les étoiles?*

*Le projet label « Commune en santé » vient du Valais, où il a rencontré un vif succès. Le choix a donc été de prendre le projet tel quel avec les étoiles.*

*Ce processus amène, relance la réflexion sur les moyens pour arriver aux objectifs.*

*Il est important de ne pas voir que les étoiles, mais bien un projet global de promotion de la santé.*

*Combien de temps faut-il plus ou moins pour mettre en place le projet, créer le catalogue des mesures?*

*En trois mois le processus peut être fait, ce qui correspondrait à une semaine de travail à 100%.*

*La commune pilote du projet sur le canton de Vaud, Château-d'Oex, est à disposition pour toutes questions.*

*Retour des commissaires:*

- Conception du label avec des étoiles qui gêne*

*Mais aussi*

- Donner une image positive de la ville*
- Mettre en valeur ce qui se fait au niveau communal, mais aussi les associations et les clubs sportifs, de ce fait valoriser ceux qui y contribuent*
- Label gratuit*
- Avoir une photographie de ce qui se fait*

*Conclusion*

*Après délibération, c'est à 4 voix pour et une abstention que la commission renvoie cette motion à la Municipalité.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la proposition de renvoyer cette motion à la Municipalité.

**C'EST À LA MAJORITÉ (6 ABSTENTIONS) QUE LA PROPOSITION DE PRISE EN CONSIDÉRATION DE CETTE MOTION ET DE SA TRANSMISSION À LA MUNICIPALITÉ POUR ETUDE ET RAPPORT EST ACCEPTÉE.**

M. le Président remercie Mme Elodie Golaz Grilli ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **12. Rapport de commission - Préavis N° 96-2016 – Avenue du 24-Janvier – Secteur Sécheron/Paix – Réfection des collecteurs**

M. Le Président prie M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Stéphane Montabert**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

### Introduction

*La Commission pour des trois préavis N° 96-2016, 97-2016 et 98-2016 était composée de :*

*Hanachi Abdelfattah  
Simone Szenyan-Reymond  
Robert Mulopo  
Dominique Perret  
Armelle Saunier  
Didier Vienet  
Gisèle Martin  
Stéphane Montabert (président-rapporteur)*

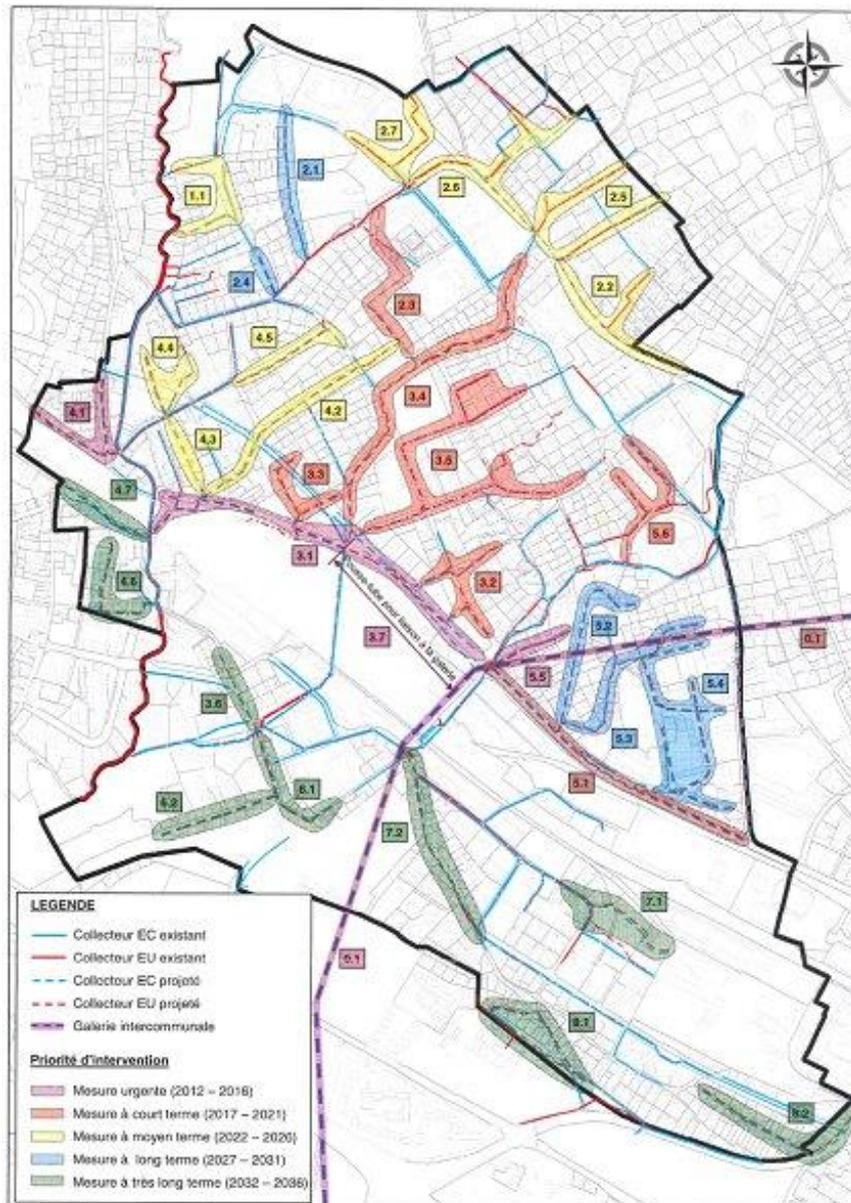
*La Commission s'est réunie le 28 avril 2016 pour étudier trois préavis avec comme thème commun la réalisation de travaux d'aménagement dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux. Etaient présents les Municipaux Mme Maystre et M. Clément et le Chef de Service des travaux, M. Sarda. À toutes ces personnes, la Commission adresse ses remerciements.*

*Les plans et schémas qui agrémentent ce rapport sont extraits des présentations données à la Commission par le Service des travaux.*

### Contexte général

*La Municipalité situe ces trois préavis dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux validé par le Canton en 2008. Il y a la nécessité de revoir l'ensemble du territoire en indiquant les tronçons à assainir, à mettre en séparatif... Un autre gros projet de séparatif arrive avec le tram rue de Lausanne.*

*Par rapport à la planification, la Municipalité a pris un peu de retard. Il a fallu 6 à 7 mois d'études d'appels d'offres pour un tronçon... La Municipalité a mis à profit le retard du tram pour travailler ailleurs et identifier une série de tronçons dont les travaux peuvent commencer prochainement. La longueur des tronçons est sans rapport avec la complexité propre à chaque site, comme l'explique l'étude de détail de chaque préavis.*

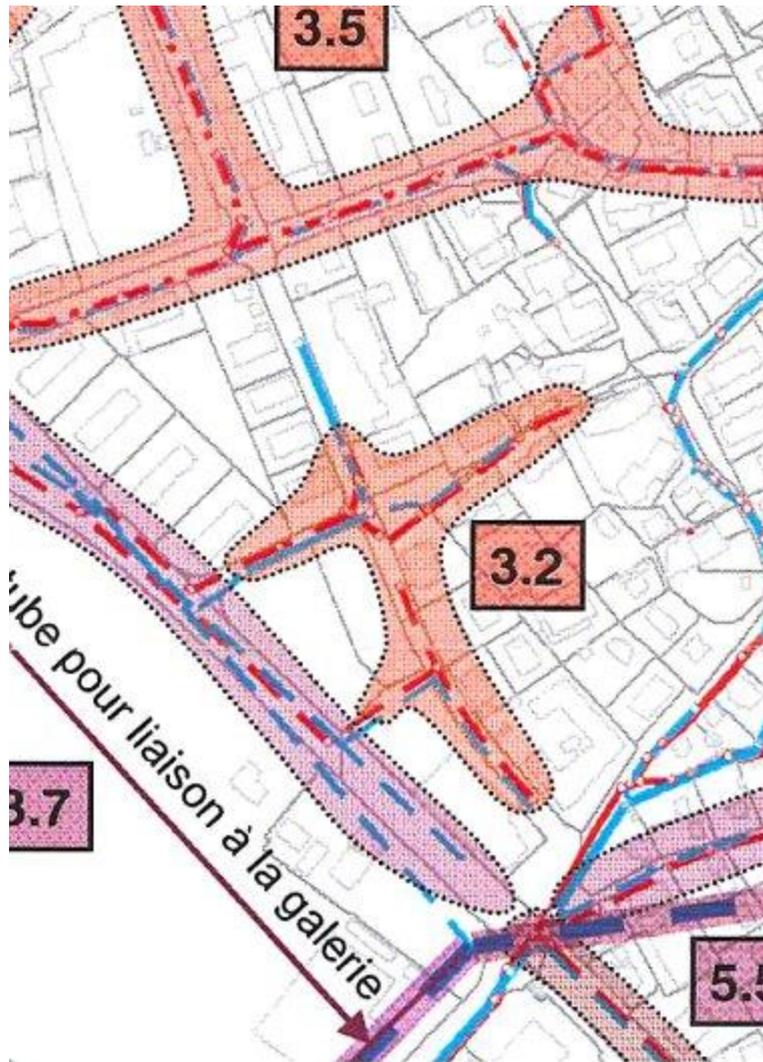


*De nombreux secteurs (marqués en rose sur le plan) sont en retard parce que situés sur le trajet du futur tram.*

*Le plus gros défi auquel Renens fait face en termes d'évacuation des eaux est lié à la saturation de la Mèbre. A l'origine une grande partie des eaux claires collectées devait partir dans la Mèbre, mais la rivière, saturée, ne pouvait plus supporter ce nouveau volume d'eau. Il a donc fallu passer à un nouvel exutoire dans la Broye. Un bassin de population conséquent déversera donc ses eaux claires dans le nouvel exutoire.*

#### Présentation du préavis N° 96-2016

*Au 24 janvier, carrefour de la croisée, de nouveaux bâtiments sont en cours de construction et il faut mettre le chantier à profit pour réaliser certains travaux.*



Aujourd'hui dans certains secteurs on a des tuyaux unitaires (eaux mélangées) et un secteur, Sécheron, en séparatif, mais sous-dimensionné pour ce qui est de l'eau claire. Pour des raisons de coût, la solution adoptée consiste à doubler le tuyau d'eaux claires, ce qui augmentera la capacité totale de l'ouvrage sans avoir besoin de procéder à des fouilles trop profondes. Le tuyau mélangé sera chemisé avec une chaussette durcissante. Des travaux de génie civil seront nécessaires pour aménager une chambre (une sorte de mini-déversoir) servant à casser l'énergie acquise par l'eau à cause de la pente. La chambre servira également à séparer et équilibrer le flot dans les deux tuyaux d'eaux claires.

Au Sentier de la gare, il n'y a pas de séparatif actuellement, et pour éviter de détruire l'escalier - la réfection d'un escalier est coûteuse - on utilisera un forage dirigé. On fore et on pousse le tube en même temps, ainsi, pas de vibrations, de bruits, de nuisances pour les riverains ! Les travaux seront combinés avec le SIE qui a aussi besoin de placer de nouveaux tubes.

La Municipalité a optimisé le projet de départ du PGE pour creuser le moins possible. Les plans schématiques d'ensemble montrent l'objectif à atteindre, mais en changeant l'affectation des tuyaux et en rajoutant le minimum on peut satisfaire le projet avec moins de fouilles. Il reste des imprévus comme des tuyaux en mauvais état ; il faudra procéder à une analyse de la vétusté et définir une solution de chemisage ou leur remplacement.

*En parallèle, les travaux verront un changement de l'éclairage public, mâts et luminaires, en combinaison avec les SIE pour le câblage (rachat de tubes sur 450m pour éviter les fouilles). Le SIE a des passages de tube à faire de leur côté. L'objectif de cette coordination est évidemment d'éviter autant que possible d'ouvrir deux fois. Ce n'est pas facile, mais la Municipalité y est attentive.*

### Répartition du budget

*Le budget se découpe comme suit :*

- 82% travaux ;
- 8% ingénieurs (un taux entre 8 et 12% est standard) ;
- 10% imprévus.

### Question des commissaires

- *Les plans montrent un passage sous une parcelle privée. Comment cet aspect a-t-il été réglé ?*

*Par convention. On a une servitude de passage. Le tuyau passe sous le parking souterrain, mais les propriétaires doivent collecter les eaux jusque-là de toute façon... La commune a fait une bonne opération en payant juste la différence pour installer des tuyaux d'un plus grand diamètre.*

- *Il y avait de la pollution sur la parcelle ?*

*La pollution était moins grave que prévu, les sondages ont été alarmistes. Il y avait des métaux et des hydrocarbures, mais pas localisés sur l'entier de la parcelle. On a aussi trouvé une cuve à mazout à demi pleine... Mais les collecteurs sont bétonnés et il n'y a pas d'infiltration possible dedans.*

- *Chaque propriétaire est contacté pour une mise en conformité sous deux ans ?*

*Légalement, on ne peut pas imposer à M. Untel de se mettre en séparatif si sous la chaussée le collecteur n'est pas là. Il faut être prêt et engager un délai de réflexion. Il doit se raccorder au plus près sur le domaine public. Par contre pour éviter de saccager le chantier on fait une sortie en attente comme ça il peut se raccorder sans recreuser dans la chaussée. Il peut poser une chambre d'accès, c'est 1000-1500.- et ça évite des dégâts des eaux et facilite le curage...*

*Pour la charge des collecteurs (privé ou communal) ça peut être réglé par convention et ça dépend des situations.*

- *En gainant on réhabiliterait pour combien de temps ?*

*La durée de vie des canalisations est variable. Les plus vieux collecteurs réfectionnés dataient de 1920 (béton) et étaient érodés de l'intérieur par le sable, etc. Des tronçons en PVC des années 60 sont en très mauvais état. Selon les époques les mêmes matériaux ont été de meilleure ou de moins bonne qualité. Quant aux chemisages, certains résistent bien, d'autres moins bien. On table sur une durée de vie de 50 ans environ, mais ça dépend des saletés qu'ils récoltent. Cette technique est récente, nous n'avons pas encore de recul suffisant pour affirmer une durée de vie.*

- p.5 on parle de « multi fluides »...

*Le terme englobe tout ce qui n'est pas de l'eau : conduites de gaz, transmissions numériques...*

### Délibérations

*Les délibérations de la Commission n'ont pas amené de considérations supplémentaires devant apparaître dans ce rapport, de Vœu ni d'Amendement*

### Détermination de la Commission

*Au final la Commission accepte à l'unanimité les conclusions du Préavis N° 96-2016.*

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion et prie M. Stéphane Montabert de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 96-2016 de la Municipalité du 11 avril 2016,*

*Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

**Alloue** à la Municipalité un crédit de CHF 762'000.- TTC pour la réalisation des travaux de pose et de réhabilitation de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires dans le secteur de l'avenue du 24-Janvier compris entre le chemin du Sécheron et la rue de la Paix.

*Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.*

*Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3861.5010.164 "24-Janvier - Réfection collecteurs".*

*Cette dépense sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux".*

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS  
N° 96-2016 SONT ACCEPTÉES.

M. Le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

### 13. Rapport de commission - Préavis N° 97-2016 – Remplacement du déversoir du ruisseau de Broye dans la Mèbre

M. Le Président prie M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Stéphane Montabert**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

Voir "Introduction" et "Contexte général" sous le point N° 12 de l'ordre du jour

#### Présentation du préavis N° 97-2016

*Une partie des eaux sales de Renens, d'eaux mélangées, se mélange à l'afflux d'eaux de collecte et se déverse dans la Mèbre au travers de ce déversoir. En cas de gros orage, on risque aussi la destruction totale de l'ouvrage, qui est fragilisé. Sous-dimensionné et vétuste, il date des années 50-60. Il doit être assaini et rendu moins visible, suivant la demande du Canton.*

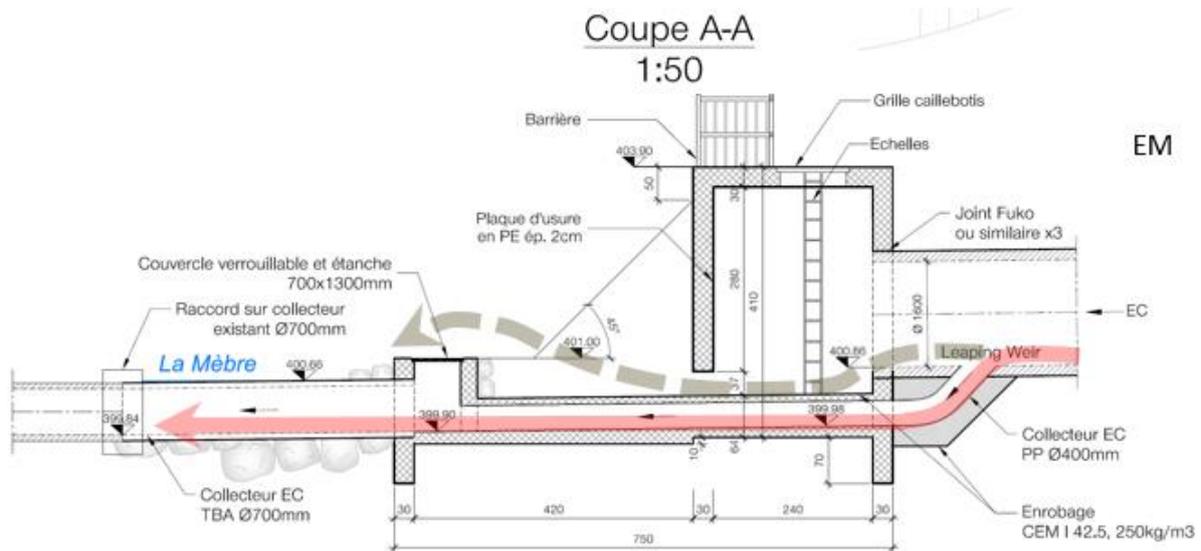


*Ouvrage existant.*

Le clapet métallique s'ouvre en cas de forte pluie, emportant dans la Mèbre les eaux claires de l'orage et les eaux souillées du collecteur (qu'on devine sous l'eau de la rivière). Le tablier en béton de l'ouvrage est très fragilisé. Les « fils blancs » qui dépassent du joint, qui n'offre plus aucune étanchéité depuis longtemps, sont des fragments décomposés de papier toilette...

*L'ouvrage existant sera être totalement détruit. L'eau passera par des tuyaux provisoires pendant les travaux.*

*En cas d'orage avec le nouvel ouvrage, les eaux mélangées finiront toujours dans la Mèbre, mais à terme on veut que seule de l'eau claire passe par là et les eaux usées passeront dans un collecteur séparé déjà prévu dans les travaux. Si on ne procédait pas ainsi (par le mélange forcé des eaux claires et usées) on prendrait le risque de voir les eaux souillées refoulées dans les maisons...*



Principe de fonctionnement du nouveau déversoir : les eaux usées (en rouge) circulent normalement sous la Mère. En cas d'afflux d'eau claire, le trop-plein d'eau désormais mélangée (pointillé gris) se déversera dans la Mère après que son énergie se brise sur des galets. L'ensemble de la structure s'intègre dans la berge.

### Questions des commissaires

- Dans 30 ans, puisque nous aurons achevé le séparatif eaux claires / eaux usées sur l'ensemble de la Commune, cet exutoire ne servira donc plus à rien ?

*Il est lié au gros déversoir du ruisseau de Broye. Tant que ce dernier n'est pas achevé, ce déversoir est important. Après, lorsque tout sera épuré, si on y arrive, il ne sera plus aussi utile. On aura peut-être une autre façon d'assainir dans les 30-40 prochaines années. Moins il sera utilisé moins il y aura de pollution.*

*L'exutoire naturel du ruisseau de la Broye est déjà dans la Mère, le nouvel exutoire du ruisseau sera dans la Chamberonne.*

- Les travaux sont à faire à une certaine date à cause du frai des poissons entre octobre et mars...

*C'est exact. La zone en question n'est pas ici, mais plus bas. On va couler du béton, travailler au sec dans une enceinte, mais il faut effectuer les travaux sans risque alors qu'on est en période d'été avec la menace d'orages... Il y aura des interruptions en cas de danger. La meilleure période pour ce genre de travaux est en hiver, entre octobre et mars, c'est là où il y a le moins d'eau, mais cela contrevient désormais avec certains objectifs de préservation de l'environnement. On cherche tous à renaturer et revitaliser les ruisseaux... Il faut travailler avec cette contrainte supplémentaire.*

- Ce projet ne concerne que des eaux de Renens ?

*Oui, les eaux des autres communes ne passent pas par là.*

- Peut-on craindre une mauvaise surprise géologique en creusant dans les berges ?

*Une étude géotechnique a déjà eu lieu pour le premier ouvrage. L'environnement est donc bien connu.*

- Dans le préavis un appel d'offre pour le bureau d'ingénieur, le montant est dans des marchés publics, vous avez choisi trois bureaux...

*La Loi n'impose pas les mêmes seuils de gré à gré pour les bureaux d'ingénieur (inférieurs à CHF 150'000.-) et les travaux de génie civil (inférieurs à CHF 250'000.-). Entre CHF 250'000.- et CHF 500'000.- la procédure est sur invitation, à CHF 500'000.- et plus il faut passer à procédure ouverte, et ainsi de suite jusqu'à 8 millions et plus où l'appel d'offre est formulé sur les marchés internationaux...*

*Quand vous faites un ouvrage hydraulique, il faut sélectionner un panel d'entreprises apte à réaliser le projet souhaité, tous les prestataires de la région n'en sont pas capables. Il y a un imprévu parce que l'enveloppe initiale est estimative, on pourrait changer de catégorie en découvrant les offres. Si elle est proche des seuils, la Municipalité préfère généralement viser la catégorie au-dessus pour éviter de marcher sur le fil du rasoir.*

#### Répartition du budget

*Le budget se découpe comme suit :*

- 72% travaux ;
- 19% ingénieurs ;
- 9% imprévus.

*La proportion du budget pour les études d'ingénieur est élevée. Pour des ouvrages en génie civil avec des calculs de débit hydraulique il faut s'attendre à davantage d'honoraires. Sur le coût du chantier, on a la possibilité de demander des subventions ; pour le réaménagement des berges, la Municipalité touchera 40% du coût.*

#### Délibérations

*Les délibérations de la Commission n'ont pas amené de considérations supplémentaires devant apparaître dans ce rapport, de Vœu ni d'Amendement*

#### Détermination de la Commission

*Au final la Commission accepte à l'unanimité les conclusions du Préavis N° 97-2016.*

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion et prie M. Stéphane Montabert de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 97-2016 de la Municipalité du 11 avril 2016,*

*Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

***Alloue*** à la Municipalité pour les travaux relatifs au "Remplacement du déversoir du ruisseau de Broye dans la Mèbre" un crédit de CHF 814'000.- TTC avant déduction d'une subvention cantonale estimée à CHF 40'000.-, soit un montant net estimé de CHF 774'000.- TTC.

*Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.*

*Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3861.5010.156 "Broye - déversoir sur le ruisseau de la Mèbre".*

*Cette dépense sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux".*

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS  
N° 97-2016 SONT ACCEPTÉES.

M. Le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

**14. Rapport de commission - Préavis intercommunal N° 98-2016 – Réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre situé à Chavannes-près-Renens – Secteur autoroute/route de la Maladière**

M. Le Président prie M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

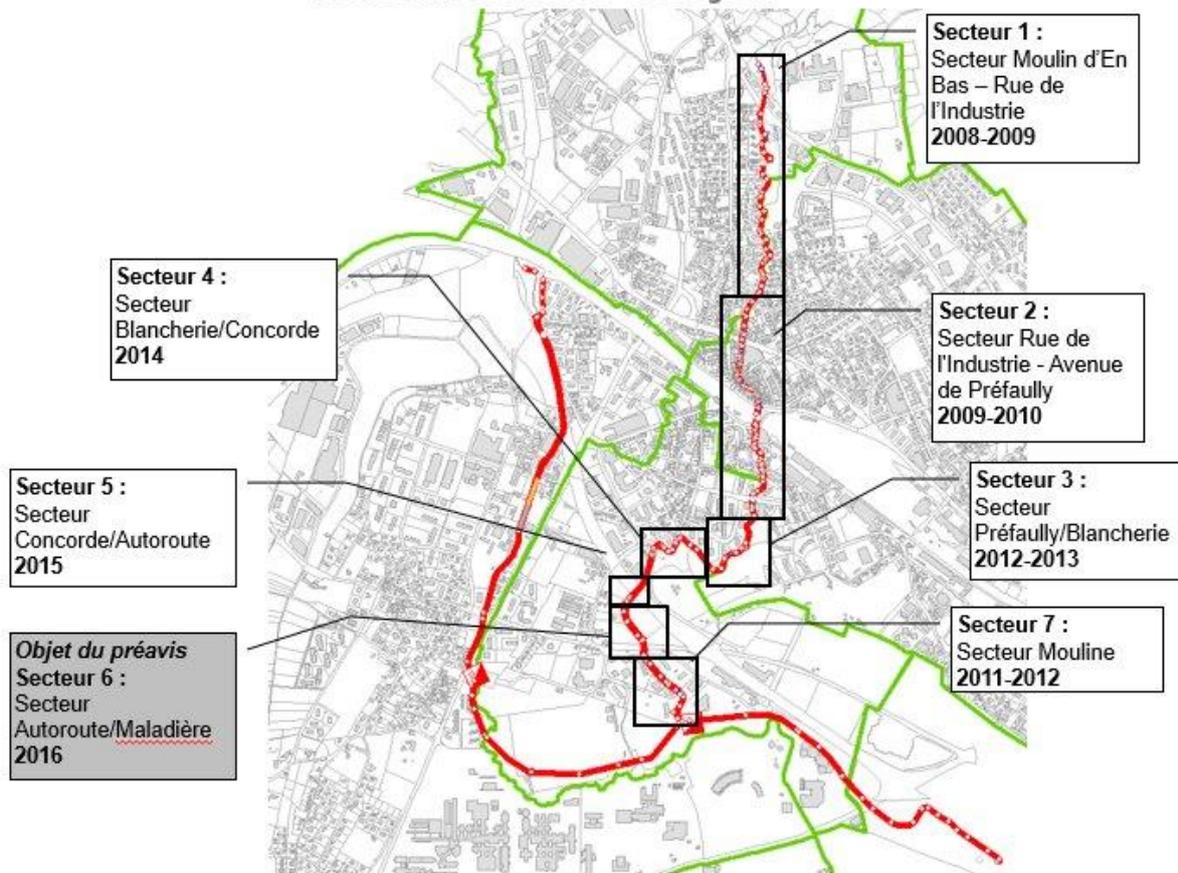
- **M. Stéphane Montabert**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

Voir "Introduction" et "Contexte général" sous le point N° 12 de l'ordre du jour

Présentation du préavis N° 98-2016

*Ce collecteur existe depuis les années 60, mais doit être rendu à nouveau étanche. On souhaite rappeler ce qui a été fait dans le préavis : cette étape est la sixième et dernière concernant ce collecteur. Les étapes suivantes porteront toutes sur la Sorge. A part quelques eaux claires parasites, il concerne essentiellement des eaux usées.*

## Travaux réalisés à ce jour



La réfection concerne le tronçon n°6. Il y a une pollution des sols, des racines dans les tuyaux, le déboîtement de certaines sections du tuyau... On a aussi des soucis d'érosion sur les berges, à réparer.

Le travail se fait par tronçon, ils sont ensuite raccordés. La préparation est souvent plus longue que le travail de chemisage en résine proprement dit. Le chemisage consiste en l'injection d'une chambre en résine dans le tuyau, qui vient en tapisser les bords. La chemise, déployée en la remplissant avec de l'eau bouillante, est durcie contre les bords du tube par réaction chimique.

### Question des commissaires

- Est-il possible d'assister à la mise en place, spectaculaire, du chemisage ?

C'est possible, mais cela ne se produira pas avant le mois de juin, toutes les communes de l'Entente devant auparavant valider le préavis.

- Comment le compte est alimenté ?

C'est par préavis, maintenant que le fonds est épuisé depuis 3 ou 4 ans. Les communes en amont payent pour le passage selon le nombre de m<sup>3</sup> d'eau qui transitent par le collecteur. Les communes ne contribuaient plus au fonds en pensant qu'il était suffisamment alimenté pour les travaux d'entretien, mais avec l'arrivée du Plan Général d'évacuation des eaux Intercommunal les travaux ont consommé l'entier du fonds et maintenant il faut procéder par préavis.

*Au niveau communal il reste un fonds au bilan alimenté par les taxes sur l'épuration des eaux et aussi les taxes de raccordement, il reste encore 10 millions (comptable) sur le fonds, mais il ne concerne pas ces travaux intercommunaux.*

### Répartition du budget

*Ce collecteur est intercommunal, il est utilisé par des communes en amont. Pour ce financement la Commune utilise la nouvelle clef de répartition introduite ces dernières années, et 31,03% des coûts du chantier sont donc à la charge de Renens.*

*Chaque préavis reprend les derniers chiffres connus de consommation d'eau potable pour calculer la répartition. On sait combien chaque secteur consomme d'eau, la longueur de chaque tronçon et la clef tient compte de ces deux éléments.*

### Délibérations

*Les délibérations de la Commission n'ont pas amené de considérations supplémentaires devant apparaître dans ce rapport, de Vœu ni d'Amendement*

### Détermination de la Commission

*Au final la Commission accepte à l'unanimité les conclusions du Préavis N° 98-2016.*

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion et prie M. Stéphane Montabert de procéder à la lecture des conclusions.

## *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis intercommunal N° 98-2016 de la Municipalité du 11 avril 2016,*

*Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

**AUTORISE** l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 6 - autoroute/route de la Maladière.

**ACCORDE** à la Commission de l'Entente intercommunale de Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 360'000.- TTC, selon les modalités décrites dans le préavis, sous chiffres 4 à 6.

**ALLOUE** à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissements de CHF 112'369.- TTC, selon les modalités décrites dans le préavis, sous chiffres 5 et 6.

*Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.*

*Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3861.5620.065 "Collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Maladière/autoroute" et sera amortie en une seule fois par un*

prélèvement dans le Fonds de réserve "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux", compte N° 9280.01.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS  
N° 98-2016 SONT ACCEPTÉES.

M. Le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

**15. Rapport de commission - Préavis N° 99-2016 – Radiation de plans d'affectation fixant les limites de constructions**

M. Le Président prie Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture de son rapport.

*La commission s'est réunie le 25 avril 2016 à 19h30 en salle de Municipalité. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Alain De Col, Nicole Haas Torriani, Selim Ibrahimy, Conchita Neet-Sarqueda, Brigitte Rohr, Jean-Daniel Roulier, Abdullah Tabib et Suzanne Sisto-Zoller, présidente rapportrice.*

*La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, Municipale « urbanisme et travaux », accompagnée de M. Sébastien Süess, urbaniste, que nous remercions pour leurs explications détaillées.*

*M. Martin Hofstetter, Chef du service de l'urbanisme, était excusé.*

*Tinetta Maystre introduit le sujet: depuis le début du siècle dernier, la Commune a prévu l'espace pour les routes. Ceci au moyen de plans d'affectations, de limites de construction ou alignements. Dans les années '60, on prévoyait un réseau routier large, généreux. Souvent, ces alignements gênent; certaines artères ne seront jamais construites, d'autres sont des limites trop généreuses.*

*Par ailleurs, la loi sur les routes de 1992 fixe les distances minimales à observer en l'absence de plan fixant la limite des constructions.*

*C'est dans ces circonstances que la Municipalité a chargé le bureau Citec de faire une étude en vue d'un toilettage complet des plans d'alignement.*

*Sébastien Süess fait une présentation des 11 radiations et modifications proposées.*

*Sur la base de l'étude établie par Citec en 2015, qui a passé en revue toutes les limites d'alignements et limites selon plans de quartier de la commune, le service de l'urbanisme propose, dans un premier temps, 5 abrogations et 7 modifications.*

*Si d'autres modifications devaient s'avérer nécessaires, elles se feraient dans des étapes à venir.*

1. Quartier des Clos:

*Il s'agit d'abroger l'alignement d'une route qui avait été prévue en 1913, mais qui ne se fera pas.*

2. Route de Cossonay :

*Abrogation de l'alignement adopté en 1940. La limite prévue par l'actuelle loi sur les routes est de 30 m. (15 m. de part et d'autre du milieu de la chaussée), ce qui est suffisant.*

3. Ch. Chêne :

*Abrogation de l'alignement prévu en 1946 pour créer le Ch. du Chêne. La route a été réalisée, la limite prévue par la loi sur les routes est de 14 m. (7 m. à l'axe), ce qui est suffisant.*

4. et 6. Rue du Bugnon, ch. De Bourg-Dessus :

*Abrogation de l'alignement prévu en 1961, l'emprise étant surdimensionnée par rapport à l'importance de la route. La limite prévue par la loi sur les routes est de 14 m. (7 m. à l'axe), ce qui est suffisant.*

5. Av. 14-Avril :

*Abrogation de la limite qui avait été adoptée en 1957 en vue de la création de la route cantonale 151 déviée, actuelle Av. 14-Avril. La route s'est faite, les alignements sont surdimensionnés. Les emprises de 26-27 m sont trop larges, la limite prévue par la loi sur les routes est de 20 m. (10 m. à l'axe), ce qui est suffisant et garantit le passage du tram et la mise en double sens du 14-Avril.*

7. Passage du 1<sup>er</sup>-Août – Rue de l'Avenir :

*Abrogation de l'alignement adopté en 1965 en vue d'un projet qui ne se fera pas. L'emprise très large inclut trois bâtiments classés (note 4) ; elle empêche l'extension de la garderie La Sainte Famille. La limite prévue par la loi sur les routes le long de la rue de l'Avenir et le Passage du 1<sup>er</sup>-Août est suffisante (14 m., soit 7 m. à l'axe).*

8. Ch. Du Censuy :

*Radiation de l'alignement, datant de 1966, permettant la création d'une route entre le Chemin du Chêne et la Rue du Lac à la hauteur de l'actuel Ch. Du Censuy. Cette route ne se fera pas, il faut donc abroger cet alignement, comme promis lors de la vente de la parcelle (préavis 32-2013).*

9. Rue de la Paix :

*Abrogation des limites prévues en 1913 et en 1968, qui devaient permettre l'élargissement de cette rue, qui ne se fera pas. La limite prévue par la loi sur les routes est de 14 m. (7 m. à l'axe), ce qui est suffisant.*

10. Rue du Bugon :

*La radiation proposée permet une emprise supplémentaire à 20 m. (10 m. à l'axe), selon la loi sur les routes.*

11. Sur la Croix/En Mont-Robert :

*Les limites prévues en 1979 sont trop larges. Il faudrait les passer à 14m (7 m. à l'axe), comme le prévoirait la loi sur les routes s'il s'agissait d'une route communale. Actuellement, la route est en domaine privé, le passage au domaine public est en cours.*

Après les explications de M. Süess, la situation est beaucoup plus claire et les commissaires n'ont plus beaucoup de questions.

Questions des commissaires

Question : la suppression des alignements limite la place prévue pour les routes : reste-t-il assez d'espace pour les pistes cyclables et des trottoirs généreux ?

Réponse : oui, tout est prévu.

Question : la suppression des alignements augmente-t-elle la valeur des parcelles ?

Réponse : cela enlève de la gêne, mais n'augmente pas la valeur, le coefficient d'utilisation du sol restant le même.

Question : pourquoi les constructions nouvelles se font sans laisser d'espace entre la route et le bâtiment ?

Réponse : l'espace est plus utile derrière le bâtiment, dans une zone plus tranquille que le long de la route.

Question : il y a les normes cantonales et la réglementation communale. Qu'est-ce qui prime ?

Réponse : la législation cantonale prime, si elle est plus restrictive.

Question : pourquoi le Conseil n'a-t-il pas adopté le plan de classification des routes ?

Réponse : c'est de compétence municipale.

Question : pourquoi faut-il passer les rues au domaine public ?

Réponse : afin qu'elles soient soumises à la loi sur les routes.

Question : le Chemin du Censuy, est-ce une appellation nouvelle ?

Réponse : oui, la Municipalité a trouvé plus pratique d'avoir un nom sur un bout de route qui vient d'être refait et muni d'un trottoir, en vue des déviations de trafic pendant les travaux au passage du Léman. Il n'y a d'ailleurs aucune maison sur ce chemin.

Question : pourquoi avons-nous dû travailler avec des plans trop petits pour qu'on puisse en déchiffrer les indications ?

Réponse : il s'agit d'un problème technique regrettable.

Voëu : la commission demande qu'à l'avenir les plans mis en annexe d'un préavis soient assez grands pour permettre qu'on y travaille aisément, quitte à imprimer en format A3...

La commission remercie la Municipalité et M. Süess d'avoir répondu à toutes ses questions. Elle délibère seule.

Avis de la commission :

Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité.

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion et prie Mme Suzanne Sisto-Zoller de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 99-2016 de la Municipalité du 11 avril 2016,*

*Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

**1. ADOPTE** l'abrogation des plans suivants :

**2.1 Quartier des Clos**

*Plan d'alignement pour un projet de route de 10 m de largeur sous le Château, à orient du Village de Renens. Plan adopté le 08.04.1913.*

**2.2 Rue de Cossonay**

*Route cantonale N°251 de Lausanne à Jougne. Tronçon situé au territoire de la Commune de Renens. Plan adopté le 08.06.1940.*

**2.4 Chemin du Chêne**

*Plan d'alignement d'un tronçon du chemin du Chêne dès l'extrémité est, actuelle, à l'artère N° 30 (Malley-Gare de Renens). Plan adopté le 12.11.1946.*

**2.8 Passage du 1er Août - Rue de l'Avenir**

*Plan d'extension fixant la limite des constructions le long de la future artère reliant la RC 151 déviée à Renens à l'avenue de la Gare à Chavannes. Passage du 1<sup>er</sup>-Août - Rue de l'Avenir (partielle). Plan adopté le 08.06.1965.*

**2. ADOPTE** l'abrogation du plan suivant à la condition du passage au domaine public (DP) des parcelles privées communales N<sup>os</sup> 2357, 129, 197 et 1489 :

**2.12 En Mont-Robert/Sur-la-Croix**

*Plan d'extension partiel fixant les limites de constructions de la future artère 18 (Voie de desserte quartier En Mont-Robert/Sur-la-Croix). Plan adopté le 16.11.1979.*

**3. ADOPTE** la modification des plans suivants, ce qui a pour effet une radiation des limites, tel que figuré sur les plans de géomètre mis à l'enquête :

**2.5 Chemin de Bourq-Dessus**

*Plan d'alignement de la route cantonale N° 181 (Avenue de Verdeaux - Le Bugnon) reliant la RC 151 (Rue de Lausanne) à la RC 251 (Rue de Cossonay). Plan adopté le 30.11.1954.*

2.6 Avenue du 14-Avril

*Plan d'alignement des constructions le long de la route cantonale N° 151 dès l'avenue du Temple à la limite territoriale de Crissier. Plan adopté le 01.11.1957.*

2.7 Rue du Bugnon - Chemin de Bourg-Dessus

*Plan d'alignement de la route cantonale N° 181 reliant le Bugnon à l'artère de ceinture "En Broye". Plan adopté le 27.01.1961.*

2.9 Chemin du Censuy

*Plan d'extension fixant la limite des constructions le long de la future artère reliant les alignements votés de l'artère 30 au chemin du Chêne. Plan adopté le 30.08.1966.*

2.10 Rue de la Paix, partie inférieure

*Plan d'extension fixant la limite des constructions de l'artère 22 reliant l'artère 2 à la RC 151 (Rue de la Paix, partie inférieure). Plan adopté le 26.07.1968.*

2.10 Rue de la Paix, partie supérieure

*Plan d'extension fixant la limite des constructions de l'artère 2 reliant l'artère 22 à la RC 181 (Partie supérieure Rue de la Paix/Rue du Village/Chemin de Borjod). Plan adopté le 26.07.1968.*

2.11 Rue du Bugnon

*Plan d'extension partiel fixant les limites des constructions des futures artères 4 et 15 (section entre le ruisseau des Baumettes et la future artère 15). Plan adopté le 19.07.1978.*

*Conformément à la loi, un exemplaire sera remis à la Préfecture.*

C'EST À LA MAJORITÉ (3 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS  
N° 99-2016 SONT ACCEPTÉES.

M. Le Président remercie Mme Suzanne Sisto-Zoller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

**16. Rapport de commission - Préavis intercommunal N° 100-2016 – Malley – Adoption du plan de quartier intercommunal Malley-Gare – Adoption du projet routier "Avenue de Malley et rue de l'Usine à gaz avec création d'une zone 30 km/h" – Adoption de la modification de la limite communale entre Prilly et Renens**

M. Le Président prie M. Yolan Menoud, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Yolan Menoud**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

*La commission du préavis mentionné en titre s'est réunie le mercredi 27 avril 2016 à 20h00 dans les bureaux du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois (SDOL). Une visite du site de Malley était organisée au préalable. La commission était composée des conseillères et conseillers communaux suivants:*

*Mesdames Geneviève Bonzon, Gisèle Martin, Maria del Mar Rodriguez, Suzanne Sisto-Zoller, Messieurs Oumar Niang, Vito Tartaglia, Eric Aeschlimann, et Yolan Menoud Président-rapporteur.*

*La Municipalité était représentée par Madame la Syndic Marianne Huguenin, Madame la Municipale Tinetta Maystre, Monsieur Martin Hofstetter, Chef du Service de l'Urbanisme ainsi que par Monsieur Nicolas Wisnia chef de projet Malley au bureau du SDOL.*

*Madame la Syndique débute la séance par une brève présentation du schéma directeur intercommunal de Malley (SDIM). Les réflexions sur l'avenir de la plaine de Malley ont débutées il y a une dizaine d'années déjà. Ces études avaient pour but d'identifier les zones où il était nécessaire de densifier et de transformer certaines friches afin de les rendre habitables.*

*Une grande partie des friches de Malley appartiennent à la ville de Lausanne, bien que situées sur les territoires de Prilly et Renens. Durant plusieurs années, le SDOL a mené à bien les études relatives aux friches de Malley pour aboutir en 2012 à l'adoption par les Municipalités de Lausanne, Prilly et Renens du SDIM. Ce Schéma directeur a permis la mise sur pied d'un concours international d'urbanisme pour l'ensemble du quartier nommé « Malley-Centre ». Le plan de quartier « Malley-Gare », objet du présent préavis, n'est donc qu'une partie des réflexions menées lors du concours. Le projet retenu à l'issue du concours s'appelle « Les Coulisses ». Ce projet lauréat privilégie les grands espaces publics, les zones de verdure ainsi qu'une perméabilité facilitée tout en densifiant en hauteur.*

*L'ensemble « Malley-Centre » comprend deux plans de quartier (PQ Malley-Gare et PQ Malley-Gazomètre), un plan partiel d'affectation (PPA) nommé « PPA viaduc » et un plan d'affectation cantonal (PAC) « centre-sportif » dédié uniquement aux installations sportives de Malley. Le préavis présenté traite donc uniquement du PQ « Malley-Gare ». Ce plan de quartier présente un futur quartier avec des ambitions forte telles qu'un site labélisé 2000W, avec une densité élevée, mais avec une grande qualité de vie grâce aux larges espaces publics prévus. L'avenue du Chablais ne fait pas partie du plan de quartier, mais un projet de requalification est en cours. Le présent préavis demande également la modification des limites communales avec Prilly, ceci afin d'éviter que les futurs bâtiments se retrouvent à cheval sur deux communes. Aucun habitant actuel de Renens ou de Prilly ne changera*

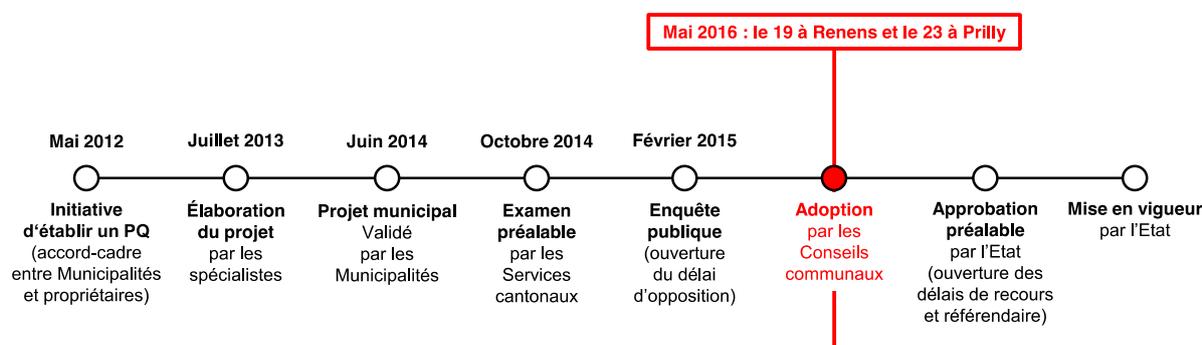
*d'adresse et la modification des limites communales n'engendrera aucune perte ni pour Renens, ni pour Prilly.*

*Malley-Centre est un foisonnement de projets coordonnés :*

- *PQ Malley-Gare et PQ Malley-Gazomètre ;*
- *PPA Viaduc (sur la commune de Prilly) ;*
- *nouveau centre sportif de Malley (PAC) ;*
- *construction du tram et requalification de la rue de Lausanne ;*
- *prolongement du viaduc du Galicien.*

*Le site de Malley présente de nombreux avantages pour une densification élevée et pour des constructions en hauteurs. En effet, le terrain constitue une friche en plein milieu urbain, se présente comme une cuvette et est très bien desservi par les transports en commun. De plus, la ville a besoin de projets à image forte qui fonctionnent comme des repères et symboles (tours).*

*Présentation des différentes procédures qui aboutissent à l'adoption d'un plan de quartier ainsi que du calendrier :*



*Le plan de quartier se compose de deux documents principaux, un plan et son règlement, ainsi que plusieurs autres documents qui les accompagnent :*

- *Rapport explicatif (47 OAT) ;*
- *Notice d'impact sur l'environnement ;*
- *Etude de trafic ;*
- *Concept énergétique ;*
- *Convention d'équipements (définit les modalités de financement des équipements communautaires) ;*
- *Convention additionnelle (définit la qualité de construction voulue pour les futurs bâtiments ainsi que le type de logement voulu).*

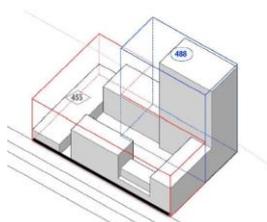
*Il est précisé que tant que les deux conventions de seront pas signées par les propriétaires, le plan de quartier ne sera pas soumis au vote du Conseil communal.*

*Les sols pollués sont également traités dans le règlement du PQ.*

*Les plans du PQ Malley-gare se composent d'un plan et de coupes qui présentent des aires et des gabarits d'implantation des futures constructions.*

*Le volume de la capacité constructive maximale autorisé par le plan de quartier est inférieur au volume des gabarits d'implantation dessinés. Cela signifie que les propriétaires auront la liberté de construire soit des bâtiments bas, mais qui occupent plus de place au sol (tout en*

respectant l'aire d'implantation du PQ), soit des bâtiments plus haut, mais avec une emprise au sol plus faible.



#### Aire A sur Renens

##### Hauteurs maximales

30 m max. pour la partie basse

63 m max. pour la partie haute

##### Exemple de fluctuation

Bâtiment bas : 11 étage (env. 34 m)

Bâtiment haut : 21 étage (max 63 m)

La capacité constructive maximale est de 52'500m<sup>2</sup> avec un maximum de 40% de logement.  
La proximité des voies CFF ne permet pas une proportion de logements plus élevée.

Surface du terrain en m <sup>2</sup>	Surface de plancher en m <sup>2</sup>								
	Habitation max. 40%			Activités max 60% (bureaux, commerces, artisanat et parapublic)			Total		
	Prilly	Renens	Total	Prilly	Renens	Total	Prilly	Renens	Total
16'216	12'800	8'200	21'000	19'200	12'300	31'500	32'000	20'500	52'500

#### Habitants-emplois

- Nouveaux emplois : env. 630 dont 384 sur Prilly et 246 sur Renens
- Nouveaux habitants : env. 420 dont 256 sur Prilly et 164 sur Renens
- Nouveaux logements : env. 200 logements, dont 122 sur Prilly et 78 sur Renens

#### Les différents atouts du projet sont présentés :

- Densification qualifiée, mixte et avec une forte identité ;
- Espaces publics variés et généreux ;
- Forme des bâtiments variée et définie par des concours d'architecture ;
- Forte réduction du nombre de stationnement par rapport au standard suisse ;
- Aménagements spéciaux pour les vélos ;
- Autonomie énergétique des bâtiments visée et utilisation d'énergies renouvelables ;
- Espaces verts diversifiés et toitures végétalisées ;
- Récupération des eaux pluviales ;
- Forte collaboration intercommunale ;
- Forte coopération publique-privée ;
- Information de la population en permanence.

*Dans la convention additionnelle, il est prévu que le dernier étage d'une des tours du plan de quartier soit accessible au public, avec par exemple un restaurant ou une terrasse.*

*Plusieurs autres préavis en lien avec ce nouveau morceau de ville seront présentés dans le futur (crédit d'étude pour le franchissement des Coulisses, plan de quartier « Malley-Gazomètre », crédits d'ouvrages pour les équipements techniques, etc.)*

Questions:

*Les habitants seront-ils impliqués dans le projet ?*

*Une démarche participative est exigée dans la convention additionnelle.*

*Où vont se situer les places de parc ?*

*Au sous-sol et uniquement dans le gabarit d'implantation des bâtiments, ceci afin de permettre une végétalisation des espaces publics. Ces dernières seront utilisées par les futurs habitants, les commerces et les visiteurs.*

*Est-il prévu de remettre à ciel ouvert le ruisseau du galicien ?*

*Le galicien passe actuellement sous l'avenue du Chablais et il n'est pas possible de le remettre à ciel ouvert. Par contre dans le cadre des aménagements publics, il est prévu la création de nouveaux ruisseaux ou canaux.*

*De quelle manière la Municipalité sera-t-elle impliquée dans les projets de développement qui seront gérés par les CFF ?*

*Les CFF sont propriétaires, c'est donc à eux de supporter les coûts des concours d'architecture qui seront organisés. Néanmoins, la convention mentionne le fait que la Municipalité de Renens bénéficie de deux places dans le jury du concours. De plus, les règlements des concours seront élaborés en collaboration entre la commune et les propriétaires.*

*Comment pouvons-nous être certains qu'il n'y aura pas d'autres tours qui seront prévues dans les années futures.*

*Le schéma directeur intercommunal de Malley (SDIM) identifie les zones où l'on peut construire des tours (principalement autour de la gare). Il y en aura au maximum 5 dans tout le quartier Malley-Centre. Deux sont prévues au PPA Viaduc (sur la commune de Prilly), deux dans le PQ Malley-gare (une à Prilly et une à Renens) et une dans le PQ Malley-Gazomètre.*

*Le théâtre Kleber-Méleau sera t-il conservé ?*

*Oui, il sera inclus dans le PQ Malley-gazomètre et sera donc conservé.*

*La déchetterie de Malley paraît proche des futures constructions, est-il prévu une délimitation entre le bâtiment le nouveau plan de quartier ?*

*Non pas à ce stade, mais le concours d'architecture qui sera organisé pourra traiter de ce problème et trouver des solutions à cela.*

*Un hôtel est-il prévu du le site ?*

*Une discussion est en cours avec les CFF et il est possible que cela voie le jour.*

*Dans le cadre des travaux, est-il possible de modifier la halte Prilly-Malley afin de la rendre plus accessible aux personnes à mobilité réduite, avec l'ajout d'un ascenseur par exemple ?*

*Ceci a déjà été demandé aux CFF, mais ces derniers ne veulent pas entrer en matière. Ils confirment que la halte est aux normes et ne veulent pas pour le moment construire un ascenseur. L'accès aux quais par le passage inférieur des coulisses a également été demandé, mais les CFF et le canton ne sont pas entrés en matière.*

*La Municipalité souligne une erreur dans le texte du préavis. A la page 11, au dernier paragraphe, il faut lire « Selon l'étude de trafic, le plan de quartier générera un trafic compris entre 1'900 et 2'200 uv/j (unité véhicules par **jour**) » en lieu et place de « 1'900 et 2'200 uv/h (unité véhicules par heure) ».*

*La Municipalité tient également à revenir sur le courrier reçu par les membres de la commission lors de la visite du site de Malley, intitulé « Avenir Malley », et rédigé par les opposants au projet. En effet, le courrier précise que le projet de Malley générera 18'000 nouveaux habitants-emplois. Il y a lieu de préciser que l'ensemble du périmètre étudié par le SDIM prévoit 16'000 habitants-emplois en tout et qu'il génère déjà aujourd'hui 8'000 habitants-emplois (quartier du chêne et av. de Longemalle). Les projets à l'échelle de l'ensemble du périmètre du SDIM ne généreront que 8'000 nouveaux habitants emplois supplémentaires, et non 18'000 tel que mentionné dans le courrier.*

*Le plan de quartier Malley-Gare générera donc environ 1'050 habitants-emplois pour les deux communes de Prilly et Renens.*

*A titre de comparaison, Renens compte aujourd'hui quelques 30'000 habitants emplois.*

### Réflexions de la commission

*Les commissaires ont obtenu les réponses aux questions posées et remercient la Municipalité et ses représentants. Elle souligne le travail accompli pour la réalisation de ce plan de quartier ainsi que pour la présentation de ce préavis.*

*Dans l'ensemble, les commissaires sont satisfaits des contraintes et des obligations prévues dans le plan de quartier. La convention additionnelle permet à la Municipalité de s'assurer une qualité de construction et ne laisse pas la liberté totale aux promoteurs. Il reste à voir comment sera traité le problème de la proximité de la déchèterie ainsi que de la mixité des logements.*

### Délibération de la commission :

*Au vote, la commission soutient les conclusions du préavis à l'unanimité.*

M. Le Président remercie M. Yolán Menoud et avant d'ouvrir la discussion fait part d'un amendement déposé par la Municipalité dont il fait lecture.

*"Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Lors de la prochaine séance de ce jeudi 19 mai, les membres du Conseil communal seront amenés à voter sur le préavis N° 100-2016 pour l'adoption du plan de quartier Malley-Gare, comme le seront également les membres du Conseil communal de Prilly.*

*Pour répondre au vœu formulé par la Commission chargée d'étudier le préavis de Prilly, et comme le prévoit la loi sur les communes (LC art. 35a), la Municipalité de Prilly déposera un amendement à l'article 8 alinéa 4 du règlement du plan de quartier, de manière à mettre la même proportion de logements sur le bâtiment B à Prilly que sur le bâtiment A à Renens, soit une proportion de logements variant de 25% à 40% et non, comme actuellement, de 0% à 40%.*

*De manière à avoir un texte identique à Renens comme à Prilly, et bien que cela ne concerne pas directement le territoire de Renens, nous vous informons que la Municipalité déposera le même amendement qui modifie le règlement de la façon suivante :*

*Texte existant*

**Article 8 Capacité constructive**

*<sup>4</sup> Le taux de SPd destinée à l'habitation doit se situer :  
entre 25% et 40% pour l'aire d'évolution des constructions A;  
entre 0% et 40% pour l'aire d'évolution des constructions B.*

*Texte amendé*

**Article 8 Capacité constructive**

*<sup>4</sup> Le taux de SPd destinée à l'habitation doit se situer :  
- entre 25% et 40% pour l'aire d'évolution des constructions A et B.*

*Tout en vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à l'information communiquée ci-dessus, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, à l'expression de notre considération distinguée."*

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Ce préavis est le premier en vue des nombreux autres qui ne vont pas tarder sur le sujet. Le groupe PLR souhaite qu'une vision d'ensemble et globale soit donnée au Conseil communal.*

*Sans remettre en cause les conclusions de ce préavis, que le groupe PLR vous enjoint d'accepter, nous aimerions connaître de la part de la Municipalité si le coût global des investissements nécessaires à effectuer sur le site de Malley, dont écoles, infrastructures ou autres, ont déjà été planifiés et si oui pour combien?*

*D'autre part, vu les ressources rares de notre Commune, comment envisagez-vous ce financement?*

### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Mesdames et Messieurs,*

*Par rapport aux coûts des projets, c'est vrai que c'est une vision d'ensemble que nous portons depuis une dizaine d'années durant lesquelles les choses ont été planifiées assez finement tant sur les incidences sur le territoire qu'en terme de besoins, de programme et de financement.*

*J'aimerais dire que le travail a été fait avec les propriétaires: CFF et la Ville de Lausanne, en particulier s'agissant du secteur de Malley-Centre, et dire que les choses ont été négociées afin de les répartir.*

*D'abord, nous avons la convention d'équipement technique qui précise assez clairement qui prend quoi en charge pour ce qui est des routes et des places; de cela nous avons eu l'occasion d'en parler lors de la séance de commission. Sur tout le secteur de Malley-Coulisse (c'est-à-dire le plan de quartier de Malley-Gare dont nous parlons aujourd'hui et le plan de quartier de Malley-Gazomètre qui est dans la suite logique et qui a aussi été longuement explicité), il s'agira de créer l'avenue de Malley, il s'agira de créer des places, il s'agira de construire le franchissement. Les estimations de ces coûts d'équipements techniques, se montant à CHF 25'000'000.-, ont été répartis entre les propriétaires et les communes et communiqué comme tel: les places seront prises en charge par les propriétaires et les rues et le franchissement seront pris en charge à raison de 50% pour les communes de Prilly et Renens et 50% pour les propriétaires. C'est-à-dire CHF 12'500'000.- pour les communes auxquels il s'agira de déduire les subventions tant cantonales que fédérales, ce qui fera baisser la facture pour les 2 communes à environ CHF 6'600'000.-. Ces subventions signifient que ce projet est particulièrement bien porté, par le Canton et la Confédération, parce qu'il correspond pleinement aux objectifs du PALM de construire la ville en ville et d'éviter l'étalement urbain.*

*S'agissant maintenant des équipements dits communautaires tels que les écoles, ce qui sera le cas dans le plan de quartier Malley-Gazomètre, ainsi que les crèche et maison de quartier, là il y aura un co-financement des propriétaires possible suite au règlement, que vous avez voté il y a environ une année, prévoyant une participation des propriétaires en fonction des mètres carrés constructifs. Je n'ai malheureusement pas les chiffres exacts, mais il est certain qu'il y aura une participation communale pour la construction de cette école, toutefois elle sera en partie compensée par les propriétaires.*

*J'aimerais encore indiquer que c'est un projet important qui nous attend, il y a certes des finances communales qui devront être consenties, il y aura évidemment de nouveaux habitants générant ainsi des impôts, mais il y a aussi le fait que la construction de ce quartier est une part non négligeable pour l'économie de la région. En effet, l'ensemble des constructions prévues à Malley Centre coûteront environ 1 milliard, investissements*

*importants pour les propriétaires et qui auront des retombées économiques aussi sur la région pour les entreprises qui auront l'occasion de construire ces bâtiments.*

*Je n'ai malheureusement pas plus de chiffres ce soir, mais j'aimerais simplement indiquer que ce sont des montants que nous avons planifiés au plan d'investissement depuis longtemps et qui sont prévus dans les éléments à venir et pourront être portés. Le tout ne va pas se faire en une année, mais plutôt en dix ans, voire plus, donc la Commune continuera à tourner.*

*Pour faire le lien avec la place du Marché, j'aimerais rappeler que la Ville avait investi CHF 10'000'000.- et que les investisseurs privés en avaient investi CHF 100'000'000.-. Il y a donc un rapport qui fait que quand les investisseurs investissent, la Commune le fait aussi et inversement. C'est-à-dire que quand la Commune investit, des investissements privés importants arrivent, rapportant ainsi des entrées pour la Commune et la région.*

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

*Merci beaucoup à la Municipalité pour sa réponse, mais j'attends quand même une réponse plus détaillée aux questions.*

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*Le groupe des verts de Renens tient à apporter son complet soutien à ce préavis N° 100-2016 «Adoption du plan de quartier intercommunal Malley-Gare».*

*C'est la première étape pour le développement d'un nouveau morceau de ville en plein cœur de l'Ouest Lausannois, se situant sur une friche historique, aujourd'hui déjà très bien desservie par les transports en communs.*

*L'adoption de ce plan de quartier représente une parfaite opportunité d'effectuer une densification élevée répondant pleinement aux besoins de la population et aux exigences actuelles.*

*Ce plan de quartier et son règlement traitent de l'ensemble des sujets d'importances tels que: la mixité des logements, la création de larges espaces publics avec une vision précise d'un quartier durable et efficient.*

*Nous sommes certains que ce quartier offrira une vraie qualité de vie pour ses habitants et ses occupants.*

*Nous soutenons donc pleinement ce préavis et nous réjouissons de le voir se concrétiser et nous vous demandons de faire de même. Merci.*

- **M. Michele Scala, PSR**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le Parti socialiste accepte et soutient les conclusions de ce préavis.*

*En même temps, il faut que je me déclare, je suis également membre de cette nouvelle association qui s'appelle l'AVREOL.*

*A propos de ce préavis, nous avons quand même quelques soucis, pas dans l'immédiat, mais pour l'avenir. Un premier souci qui m'a déjà été expliqué et que l'on ne peut pas changer parce que c'est comme cela, loi fédérale oblige, concerne les pourcentages. Tout d'abord, je me réjouis de voir qu'il y a un amendement permettant d'avoir un minimum de logement, de 25% à 40%, plutôt que de 0% à 40%, mais nous aurions souhaité avoir un taux de 60% de logements et un 40% de bureaux, parce que c'est surtout des logements qui sont actuellement manquants. Je crois qu'il y a assez de bureaux, on en voit un peu partout qui sont à louer, mais qui ne trouvent pas de locataires tandis que pour les appartements, nous savons qu'ils s'arrachent. Mais il paraît que ce n'est pas possible, malgré tout cela reste de toute manière un souhait, un vœu.*

*L'autre souci concerne la hauteur des gabarits des bâtiments. Je lis dans le préavis, à la page N° 10 et dans le rapport à la page N° 3 que la hauteur n'est pas encore fixée. A ce propos, je souhaiterais, comme cela s'est fait pour la place du Marché il y a longtemps, que l'on associe la population au choix de la hauteur des bâtiments ainsi qu'aux choix de l'aménagement et des équipements du quartier, et ce, dans une démarche participative. Je crois que les gens sont de plus en plus concernés et veulent également participer à la construction afin de s'approprier le quartier. Merci.*

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Ce préavis a suscité une certaine discussion au sein du groupe UDC. Si l'idée d'une réhabilitation de la zone à travers un plan de quartier est naturellement acquise, l'examen détaillé du projet ne nous a pas tellement convaincus.*

*Prenons par exemple les places de parc : alors que les normes VSS définissent avec précision les besoins en fonction de la population, le règlement (II, Art. 24) définit un maximum de 50% des besoins pour les habitations, et de 20% pour les autres destinations comme les commerces. Autrement dit, on assume que les habitants ne disposeront que de la moitié des places de parc nécessaires, et les commerces d'un cinquième de ces places. Cette volonté idéologique de forcer une pénurie de place de parc grèvera sans aucun doute la valeur des logements et pose sérieusement la question de la viabilité des commerces qui penseraient s'installer dans la zone.*

*Mais avant de parler de logements, on devrait se demander si logements il y aura. En effet, le règlement (I, Art. 8), comme la rappelle M. Scala, détermine l'utilisation à des fins d'habitation de chaque aire: entre 25% et 40% pour l'aire A, et entre 0 et 40% pour l'aire B. La présentation à la commission a fait la part belle aux logements en prenant les chiffres maximum dans cette fourchette, mais rien ne prouve que ces taux soient ceux du projet final. Je répète, le taux destiné à l'habitation doit se situer :*

- entre 25 et 40% pour la zone A ;

- entre 0 et 40% pour la zone B.

*L'énorme fourchette entre ces types de logements s'apparente à un chèque en blanc laissé aux promoteurs immobiliers.*

*On peut très bien imaginer un projet avec seulement 25% de surface d'habitations pour la zone A, et absolument aucun appartement d'habitation dans la zone B. Ce soir, la Municipalité essaye de rattraper le coup en proposant un amendement pour mettre la zone B à 25% de logements minimum. Si je peux accepter la démarche qui va dans le bon sens, elle témoigne, selon moi, d'un sentiment diffus entre l'amateurisme et l'improvisation. Dans tous les cas, cette zone souffrira d'un minimum de 60% de bureaux.*

*Enfin, le dernier point a trait au gigantisme assumé du projet. La partie basse côté Renens accueillera des immeubles de 30 mètres de haut, soit environ dix étages. C'est la partie basse... La partie haute atteindra quant à elle jusqu'à 63m de haut, soit environ 20 étages. Pour vous donner un ordre de grandeur, même le CHUV n'en comporte pas autant. La tour sera plus haute, plus large et plus visible que le silo OBI. Et le quartier en comportera jusqu'à cinq, encore plus hautes...*

*Là encore, la commission de préavis a été endormie par de belles promesses que la tour ne serait pas nécessairement aussi haute. Je demande à voir. Je vous parie que si le plan de quartier autorise la construction d'une tour de 63m de haut, le projet comportera une tour de, disons, 62m50 de haut au minimum.*

*Comme on le voit, ce projet aussi gigantesque que mal intégré à son environnement urbain ne nous a pas convaincus pour des raisons tout à fait rationnelles. Nous avons pensé un moment l'amender pour ramener à la raison ses dérives les plus outrancières, mais les corrections à apporter nous paraissent trop nombreuses. Nous nous y opposerons donc. Mais quoi qu'il en soit, nous pensons que sur un projet de cette importance il est nécessaire d'associer la population renanaise et qu'elle se prononce formellement, d'autant plus que ce projet arrive, par le plus grand des hasards, juste après les élections communales.*

*Une association de quartier, l'AVREOL – Association Vivre Renens et l'Ouest lausannois – a déjà fait part de sa consternation quant au projet face à la taille projetée des bâtiments et à la portion congrue dévolue aux logements familiaux.*

*Souhaitons-nous revivre le fiasco de Florissant ?*

*Nous déposons donc d'ores et déjà, en accord avec l'article 96 de notre Règlement communal, une demande pour que ce préavis soit soumis à un référendum facultatif s'il devait être accepté par notre Conseil.*

*La Commune de Prilly envisage elle aussi de porter ce dossier devant le peuple pour le valider, et il reste toujours la possibilité pour les citoyens de convoquer un référendum obligatoire.*

*Entre les deux conseils communaux et les possibilités de recours dans chaque commune, nous pensons qu'une consultation populaire semble probablement inévitable, je demande donc à cette assemblée d'en prendre l'initiative, montrant ainsi sa confiance dans le jugement des Renanaises et des Renanais.*

Avant de continuer la discussion, M. le Président informe l'assemblée que tout ce qui concerne l'article 96 sera traité après la votation des conclusions. C'est-à-dire que la discussion relative à la demande du référendum populaire sera reprise après la votation.

- **M. Daniel Rohrbach, PSR**

*Monsieur le Président,*

*Je dois être un peu bête, mais je n'ai pas compris les réponses faites à Mme Elodie Golaz Grilli.*

*Combien?*

**Réponse de M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

*Bonsoir Mesdames et Messieurs,*

*Les liés à la phase 1 du plan de quartier vont dépendre de ce qui sera finalement réalisé puisque les équipements auxquels nous devons procéder vont répondre aux besoins d'une population nouvelle qui viendra habiter là.*

*A ce stade du dossier, il n'est pas possible de vous donner au franc près, voire au millier de francs près, des estimations par rapport à ce que va coûter, à la Ville de Renens, ce quartier. Nous avons déposé un préavis sur les équipements communautaires qui démontrent comment nous calculons la redevance que nous pourrions demander aux propriétaires, en fonction des surfaces de plancher déterminantes qui vont leur être attribuées par le plan de quartier. Il est également mentionné dans le Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal que les propriétaires pourraient participer jusqu'à concurrence de 50% des équipements que leur venue dans le quartier vont générer.*

*Nous savons aussi que les retours que nous aurons, comme commune, vont dépendre de la nature des personnes qui vont venir habiter. S'agit-il de logements subventionnés? S'agit-il de logements au prix coûtant? S'agit-il de logements en PPE? A ce stade, nous ne le savons pas encore. Par ailleurs, l'autre élément de retour que nous aurons en sus seront les entrées fiscales des sociétés qui occuperont ces logements. Ces sociétés vont-elles dégager un bénéfice? Vous comprenez bien qu'à ce stade, il ne nous est pas possible de vous donner tous ces éléments. Nous avons quelques scénarii, nous négocions aussi avec Prilly la manière de gérer les frais des équipements communautaires, mais aujourd'hui ce n'est pas possible de vous sortir ce projet.*

*Les services concernés travaillent sur ces éléments. Nous avons quelques perspectives, mais à ce stade, il est prématuré de pouvoir les évoquer puisque, comme je viens de le dire, les rentrées fiscales dépendront de manière considérable du nombre de surfaces de plancher brut déterminant qui vont être concédées par le plan de quartier et de leur affectation, soit à du logement, soit à de l'activité. Si vous reprenez le document que nous avons déposé et que vous avez voté en 2015, le montant est différent par mètre carré de plancher; s'il s'agit de logement, nous sommes dans une fourchette d'environ CHF 130.- par m2 accordé et s'il s'agit d'activité, nous sommes plutôt dans une fourchette de CHF 48.- le m2.*

*Nous sommes au début de ce projet, qui se situe dans une zone extrêmement attractive au plan de la mobilité, raison pour laquelle il y a peu de places de parc, puisqu'il y a un tram, une*

*gare avec des haltes régulières. C'est aussi une situation assez particulière puisque, conjointement, nous développons un complexe sportif intercommunal avec nos partenaires que sont Prilly et Lausanne.*

*Ce que nous pouvons dire de manière assez peu surprenante c'est qu'au début, les premières années d'arrivée de la population, avec le phasage du projet, nous aurons des investissements conséquents et les retours sur ceux-ci ne seront pas à l'an 1, mais peut-être à l'an 10, 12 ou 15. Nous savons que nous aurons une phase d'investissement, le retour sera plus tardif.*

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*A mon tour de ne pas avoir tout compris M. Michele Scala, je n'ai pas compris si vous vous adressiez au nom du Parti socialiste ou au nom de l'AVREOL?*

*Deuxièmement, M. Stéphane Montabert je suis surprise que vous disiez que ce préavis arrive par hasard après les élections alors que la CUAT, à plusieurs reprises, a été mise au courant de ce projet. Il y avait d'ailleurs eu une pré-séance de Conseil communal portant justement sur ce projet. Je crois que cela n'est pas une surprise. De plus, par rapport au référendum, si on peut comprendre que Prilly demande un référendum puisque le visage de la ville va sensiblement changer, il n'en est pas de même pour la ville de Renens qui est relativement peu touchée dans son visage. Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas nous en faire, mais je crois que c'est une véritable opportunité qu'il ne faut pas laisser passer. Merci.*

- **M. Daniel Rohrbach, PSR**

*Je remercie M. Jean-François Clément pour sa réponse, mais ma question c'était: "Combien?".*

### **Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,*

*Quelques remarques sur les interventions précédentes.*

*D'une part, sur le "combien?". M. Daniel Rohrbach, Mme Tinetta Maystre vous a, je crois, répondu précisément, mais je peux préciser encore une fois, puisque cela semble nécessaire. Le total du financement des équipements techniques sur l'ensemble de Malley-Centre, c'est-à-dire Malley-Gare et Malley-Gazomètre, appelé "Coulisses", est de CHF 25'000'000.-. C'est un projet complexe, car nous voyons qu'il est complètement intriqué. Par exemple, le financement de l'avenue de Malley sert à la fois le plan de quartier de Malley-Gare et le plan de quartier de Malley-Gazomètre, qui se situent les deux sur les territoires de Renens et de Prilly. Il y a également le financement pour le chemin des Bouchers qui est sur le plan de quartier de Malley-Gazomètre, mais qui sera également payé par l'ensemble de propriétaires des deux plans de quartier. Ce financement, estimé actuellement à CHF 25'000'000.-, sera pris en charge à moitié par les communes de Renens et de Prilly (je parle sous contrôle de Mme Tinetta Maystre qui suit le projet de près), et pour l'autre moitié par les propriétaires. Et nous avons effectivement des estimations de subventions fédérales et cantonales pour le passage inférieur entre le Centre de Glace et la plaine de Malley, ainsi que pour l'avenue de*

Malley et pour le chemin des Bouchers. Ces subventions sont estimées à respectivement CHF 2'800'000.- (subventions cantonales) et CHF 3'100'000.- (subventions fédérales). Les subventions étant destinées aux communes, il en résulte qu'au final il reste un montant estimé de CHF 6'700'000.- à la charge des communes.

Nous avons chiffré des estimations assez avancées dans ces deux projets et ayant ces chiffres, nous pouvons regretter qu'ils n'aient pas été discutés en commission; mais c'est la règle du jeu, et c'est vrai que le Conseil a le droit de se poser toutes ces questions.

J'aimerais donner également quelques éléments de réponse à M. Stéphane Montabert, puis Mme Tinetta Maystre reprendra sur les places de stationnement, car nous allons défendre ce projet à plusieurs voix. Sur le logement, M. Stéphane Montabert: je crois que vous n'avez pas entendu que l'amendement est déposé non pas par la Municipalité de Renens, mais par celle de Prilly initialement, nous proposons le même amendement pour avoir le même règlement. Effectivement, il y avait un déséquilibre entre le taux de SPB attribué à Renens, où la part de logement était entre 25% et 40% et celui ayant été attribué à la commune de Prilly où il était question d'un taux se situant entre 0% et 40%. La commune de Prilly (commission suivie par la Municipalité) a émis le vœu que cette part soit égale sur les deux communes, ce qui va donc augmenter la part de logement possibles dans ce plan de quartier. C'est vrai que dans ce plan de quartier de Malley-Gare la part de logement est plus faible que pour le plan de quartier Malley-Gazomètre, pourquoi? D'abord parce qu'il s'agit de bâtiments situés le long des voies de chemin de fer et que l'Ordonnance pour la protection des accidents majeurs (OPAM) y limite la possibilité de logement et cela, je crois qu'il faut l'entendre. Toutefois, sur l'ensemble de la zone des Coulisses, il y aura une part de logement importante, soit 55'000 m<sup>2</sup> de logement pour la Ville de Renens (PQ Malley-Gare et Malley-Gazomètre), et 67'000 m<sup>2</sup> de logement sur la ville de Prilly (Malley-Gare, Malley-Gazomètre et Viaduc). Pour Renens, cela représente, si l'on compte 100 m<sup>2</sup> en moyenne par logement, ce qui est largement compté, 550 logements sur ces zones. J'ai encore envie de dire que les promoteurs, eux, seraient partants pour ne construire que des logements parce que c'est immédiatement et plus facilement louable. Mais c'est vrai que dans un quartier, tel que celui de Malley, qui sera un quartier de qualité ayant une certaine centralité, avec notamment une halte RER, nous n'allons pas construire uniquement des logements. Il y a une volonté politique aussi d'avoir des commerces, d'avoir des activités, d'avoir des emplois et c'est vrai que nous imposons un certain risque aux investisseurs. En même temps, ces bâtiments situés au bord des voies de chemin de fer feront office de pare-bruit et il est également important d'avoir des activités par rapport aux logements qui viendront avec le plan de quartier Malley-Gazomètre.

Je précise encore que toute cette planification ne tombe pas de la lune! J'entends bien que pour le Conseil c'est un plan de quartier important qui arrive, mais il y a eu, pour ceux qui souhaitaient suivre ces projets, plusieurs manifestations publiques et d'information: présentation devant ce Conseil de l'ensemble du Schéma directeur intercommunal de Malley, le SDIM, présentation des plan de quartier et de l'ensemble du projet de Malley, présentation du concours des Coulisses, présentations qui se sont tenues à Malley-Lumières lors de la mise à l'enquête du SDIM

Je vais maintenant laisser Mme Tinetta Maystre vous répondre sur les places de stationnement, parce qu'effectivement il y a des volontés précises sur ce quartier.

### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Par rapport au stationnement et aux normes qui fixent leur nombre. Les normes VSS représentent une moyenne utilisée à travers la Suisse pour indiquer des besoins, mais des besoins qui ne sont pas forcément les mêmes en pleine campagne ou à côté d'une gare. Les directives restrictives utilisées avec ce plan de quartier ont été calculées en lien avec l'offre en transports publics et avec l'Ordonnance sur la Protection de l'air. Et nous utilisons maintenant de façon régulière. Du reste, le plan de quartier des Entrepôts a utilisé les mêmes chiffres, c'est-à-dire 50% de la norme au niveau de la Suisse, mais que l'on peut diminuer sans aucune peine dans un réseau urbain aussi dense. Auparavant, nous avons évoqué l'ordonnance sur les accidents majeurs, ici il s'agit de celle sur la protection de l'air. Il faut dire que, lorsque l'on travaille ou lorsque que l'on habite à proximité immédiate d'une gare et d'un réseau de transport public aussi dense, nous pouvons aussi vivre sans voiture. C'est une réalité complète: à Lausanne 50% des ménages n'ont pas de voiture et la densité qu'il y aura et surtout l'offre en transports publics et en mobilité douce sera réelle et permettra aux ménages de renoncer à une voiture. C'est aussi clairement un facteur d'économie. Un appartement est moins cher s'il n'a pas besoin de porter avec lui une place de parking qui ne sera éventuellement pas utilisée. En contrepartie, il y a des consignes pour avoir des places "vélo" afin que les gens puissent parquer leur vélo sans avoir de problème de vol.*

*J'aurais également souhaité répondre à M. Michele Scala, concernant la hauteur et le choix qui est fait. C'est vrai que la vision sur laquelle il est travaillé depuis dix ans prévoyait ici, à cet endroit, des bâtiments hauts. Le plan de quartier, toutefois est très souple, prévoit des hauteurs et des largeurs maximum appelés gabarits, c'est-à-dire une volumétrie possible dans laquelle seule la moitié des m2 seront construits. C'est bien l'idée de ce plan de quartier qui réfléchit vraiment à faire un morceau de ville, qui n'est pas unitaire, mais qui permettra d'avoir des architectures différentes grâce à des concours qui permettront aux concurrents de rechercher une originalité et une adéquation particulièrement bonne en ayant soit des possibilités d'aller en hauteur, soit des possibilités d'aller en largeur. La volonté est de laisser cette liberté pour avoir un horizon et un paysage urbain varié et original. Maintenant, il est absolument clair que si nous allons en hauteur, cela sera fait en finesse. De plus, si nous cherchons à imposer du logement il y a probablement un intérêt à laisser partir en hauteur, cela permet d'avoir plus de lumière dans les étages. Ceci dit, cela reste quelque chose de raisonnable: sur Renens c'est un maximum de 63 m. et de 77 m. sur Prilly. La tour OBI mesure 61 m, c'est une dimension que nous connaissons, une hauteur qui existe, elle fait partie du paysage. Le fait d'avoir un bâtiment un peu plus haut du côté de Malley permettra de donner une vision urbaine de ce nouvel endroit très moderne. Cela a été dit, il y aura des concours d'architecture pour ces bâtiments et la demande à ce qu'un représentant des habitants puisse siéger dans le jury du concours a été faite. De plus, ce qui est le plus important, je dirai, pour les habitants et les riverains c'est de pouvoir également travailler sur les espaces publics. Là aussi, des visions et des croquis d'ambiance de ces places ont été présentés, ce sont des idées, mais nous souhaitons que ces morceaux de la ville soient créés avec la participation de population et des riverains. Cette démarche était prévue et sera faite.*

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

*Merci. Le groupe PLR souhaite toujours avoir une vision d'ensemble et globale sur les coûts à long terme et que cela soit donné au Conseil communal. Soit avoir connaissance des scénarii dont M. Jean-François Clément faisait référence il y a quelques minutes.*

- **M. Yolan Menoud, Président de la Commission**

*Je voulais apporter une précision concernant l'amendement qui a été déposé par la Municipalité. La Commission chargée d'étudier le préavis s'est réunie juste avant le Conseil et l'ensemble des membres est favorable à l'amendement déposé par la Municipalité.*

- **M. Michele Scala, PSR**

*J'aimerais remercier Mme Tinetta Maystre pour sa réponse et rassurer également Mme Nathalie Jaccard en disant que le Parti socialiste partage entièrement la démarche participative. Cela a été l'objet d'une large discussion dans notre groupe et figure également dans le programme du parti socialiste; la démarche participative étant un point ferme du Parti socialiste.*

- **M. Daniel Rohrbach, PSR**

*Je ne suis absolument pas d'accord avec M. Michele Scala, le Parti socialiste n'est pas membre de l'AVREOL. Vous l'êtes à titre personnel.*

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Je remercie la Municipalité pour sa réponse. C'est vrai j'ai confondu, mes excuses, les Municipalités de Renens et de Prilly au propos de l'origine de l'amendement. Et c'est un aveu. Parce que, quand vous dites, Mme Marianne Huguenin, que nous aurons plus de logements en fixant un minimum à 25% pour la zone B, cela veut bien dire que les projets que vous avez en tête sont très loin du maximum de 40% de logement.*

*Aussi, nous allons voir si ce Conseil communal est prêt à prendre ses responsabilités et je dépose, moi aussi, un amendement sur l'article 8 du chapitre 1 en demandant un taux minimum d'habitation entre 38% et 40% pour la zone A et pour la zone B.*

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

*Ce n'est pas au sujet de l'amendement, c'est juste que j'ai eu plaisir à ce que l'on mette sur le tapis cette histoire de places de parc. Je n'ai pas osé déposer un amendement demandant que l'on ait le courage d'en faire un quartier sans voitures; peut-être que pour un autre plan de quartier je le ferai. A Malley, nous aurions pu essayer d'avoir ce courage ayant le tram, la halte, trois lignes de bus et le TSOL, les gens pourraient choisir: j'habite ici, je n'ai pas de voiture. Il semble qu'il y ait de tels quartiers à Zürich (ou Berne), mais j'ai renoncé, j'ai trouvé intéressant que vous posiez cette question et je la pose dans le sens inverse de votre position.*

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,*

*Nous demandons une interruption de séance. D'une part il y a l'amendement de M. Stéphane Montabert qu'il faut que nous discutons parce que nous ne sommes pas seuls dans ce projet, nous avons fait ce plan de quartier, y compris des conventions sur le genre de logement qu'il y aura avec des partenaires, la ville de Lausanne et les CFF, et nous ne pouvons pas changer à priori cela comme cela. Même si, à priori, les investisseurs sont intéressés à faire plus de logements, mais nous devons en discuter et de toute façon il y a la proposition de référendum automatique que nous devons également discuter, comme j'imagine les groupes politiques de ce Conseil. Donc nous demandons une interruption de séance.*

M. le Président suspend la séance pour une durée de dix minutes.

Dès la reprise de la séance du Conseil communal, M. le Président cède la parole à Mme Marianne Huguenin, Syndique.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Après une courte discussion et au vu de l'ampleur des questions posées, des flottements et des thèmes abordés qui vont du référendum automatique ou pas, mais aussi aux questions et aux amendements, la Municipalité vous demande, en vertu de l'article 86 du règlement du Conseil, le renvoi de la votation (Après discussion sur le fonds, si la Municipalité ou le cinquième des membres présents – mais là c'est clairement la Municipalité – demande que la votation n'intervienne pas séance tenante cette proposition est adoptée de plein droit, et nous proposons donc que la discussion et le vote soient reportés lors de la prochaine séance qui se tiendra au mois de juin.*

- **M. le Président**

*En conformité avec l'article 86 de notre Règlement, la discussion reprendra lors de la séance suivante. Pour aujourd'hui celle-ci est close. Je vous remercie.*

M. Le Président remercie M. Yolán Menoud ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

**17. Rapport de commission - Préavis N° 101-2016 – Indemnités du Conseil communal pour la législature 2016-2021**

M. Le Président prie M. Vito Vita, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Vito Vita**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

*La commission traitant du préavis mentionné en titre s'est réunie le mardi 26 avril à 19h00.*

*Étaient présent-e-s: Mmes Elodie Golaz Grilli, Carole De Col, Verena Berseth, Conchita Neet Sarqueda ainsi que MM. Michele Scala, Jonas Kocher, Silvio Torriani et Vito Vita, Président-rapporteur.*

*La Municipalité n'était pas représentée tel qu'indiqué à la page 3 du préavis.*

*Il a été traité tous les points relatifs aux jetons de présence, indemnités et jetons pour les votations-élections.*

*Trois objets ont été particulièrement discutés, et ont apporté des modifications à la conclusion du préavis tel que proposé.*

**1. Observateurs**

- *Clarifier le rôle de l'observateur, et établir une instruction écrite établissant clairement leurs taches, leurs devoirs et leurs droits.*
- *Le nombre d'observateurs est limité à max. 2 (désignés) par parti candidat aux élections communales, et votations.*
- *Un défraiement forfaitaire de CHF 50.- est proposé. (5 voix pour, 3 voix contre)*
- *Les éventuels observateurs dépassant le quota par parti, ou hors parti ne sont pas défrayés.*

**2. Etablissement des rapports de la COFIN**

- *Chaque rapport représente la synthèse de la présentation des comptes et du budget des 7 dicastères. Cela doit être réévalué.*
- *Il a été décidé un montant de CHF 500.- pour le rapport de budget (unanimité)*
- *Il a été décidé un montant de CHF 500.- pour le rapport des comptes (unanimité)*

**3. Jetons de présence pour les conseillers communaux.**

- *Le débat a été bien argumenté par les différents membres de la commission.*
- *Le statut quo est proposé. (4voix pour, 3 voix contre, 1 abstention)*

**4. Tous les autres sujets**

- *Le statut quo est proposé. (unanimité)*

M. Le Président relit le contenu des amendements déposé par la Commission:

Amendement N° 1: ajout du défraiement suivant sous "Jetons de présence"

**"Etablissement des rapports finaux de la commission des finances: CHF 500.- pour les comptes et CHF 500.- pour le budget"**

Amendement N° 2: ajout du défraiement suivant sous "Jetons de présence – votations-élections"

**"Observateurs: CHF 50.- forfaitaires pour la journée"**

puis ouvre la discussion.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

*Le groupe Fourmi rouge propose la suppression de l'amendement N° 2 relatif au défraiement forfaitaire de CHF 50.- attribué aux observateurs des partis ou groupes politiques lors des dépouillements électoraux.*

*Les observateurs sont une possibilité, voire un droit donné aux groupes politiques de contrôler, d'observer la bonne marche des opérations de dépouillement. J'ai été justement, à ce sujet, fouiller dans la loi sur l'exercice des droits politiques et l'article 13, traitant des observateurs, stipule "les partis ou groupes d'électeurs peuvent désigner un délégué qui assiste au dépouillement en qualité d'observateur", voilà ce que dit la loi. Il ne s'agit absolument pas d'une obligation, c'est à bien plaisir des groupes d'en désigner 1 ou 2 ou pas du tout.*

*Cette tâche est donc pleinement gérée et propre aux groupes politiques, un défraiement à la charge de la communauté n'est pas justifié. À chaque groupe de décider s'il désire défrayer ses observateurs.*

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Effectivement le fait de défrayer les observateurs n'empêchera pas les groupes de décider s'ils veulent envoyer personne ou une ou deux personnes. Si j'ai bien compris, le défraiement c'est pour un observateur, à hauteur de CHF 50.- et je pense qu'il est nécessaire que cette fonction soit prise plus au sérieux, c'est ce qui manque un peu maintenant. Les personnes ne sont pas défrayées, et il y a des observateurs qui arrivent au milieu de matinée, qui restent une demi-heure, qui partent, qui reviennent et au vu de ce qui s'est passé aux dernières élections, je pense qu'il devient nécessaire que les observateurs soient là, face à un travail et même qu'ils aient un cahier des charges à disposition lors des journées de dépouillement.*

- **M. Daniel Rohrbach, PSR**

*Chers Collègues,*

*Comme vous le savez, j'ai été Président du Conseil. Effectivement, le rôle des observateurs est des fois peut-être un peu flou, je veux bien partager l'avis de Mme Nathalie Jaccard, mais je*

*crois qu'il faut laisser la liberté de chaque parti de nommer 1, 2, X observateurs sans que cela soit défrayé, là je partage parfaitement l'avis de M. Silvio Torriani. De plus, je pense que si on leur fournit un cahier des charges cela veut dire que les observateurs devront faire un rapport. Qui va contrôler ce rapport? Le Président du Conseil? Il faudrait cadrer un peu la chose et à mon avis ce n'est pas le rôle du Président du Conseil de le faire. Chaque parti a le droit d'aller observer. C'est vrai qu'il y a eu un problème lors des élections communales, mais il y avait des observateurs, j'en faisais partie, de même que M. Torriani et cela n'a rien empêché.*

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*M. Daniel Rohrbach, je suis désolée, je me suis peut-être mal exprimée lorsque j'ai parlé de cahier des charges. Mais tout au moins de la mission, parce que normalement un observateur ne doit pas discuter avec les scrutateurs et vous le savez comme moi que cela ne se sait pas parce qu'il arrive régulièrement que nous nous retrouvions avec des observateurs qui arrivent et qui disent "on m'a demandé de venir, mais je ne sais pas quoi faire". C'était juste pour avoir une petite feuille de route pour les observateurs.*

*En ce qui nous concerne, nous soutiendrons cet amendement.*

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

*Je voulais juste rappeler une chose. Nous avons quand même un texte de loi et ce texte mentionne "un" observateur par parti, pas deux ou trois. Et là, nous parlons de deux... mais c'est un observateur, c'est là, dans le texte de la loi.*

- **M. Daniel Rohrbach, PSR**

*Pour répondre à la réponse de Mme Nathalie Jaccard tout-à-l'heure, j'aimerais quand même dire qu'il appartient à chaque parti d'avertir ses observateurs ou son observateur du rôle qu'il a à tenir. Si vous ne savez pas former vos observateurs ou vos conseillers communaux et qu'ils font des conneries (excusez-moi), cela est de votre faute, vous êtes responsable en tant que parti, c'est à vous de former et de leur dire ce qu'ils doivent faire, ce n'est pas au Conseil communal dans un règlement.*

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Je m'insère dans votre petite dispute, mais je vous laisserais la reprendre après.*

*Au mois de février, nous nous sommes élevés contre la hausse des salaires annuels à CHF 101'000.- pour les Municipaux et CHF 170'000.- pour le Syndic, et nous étions bien seuls. Pour le Conseil communal, les montants ne sont évidemment pas les mêmes, mais la démarche est identique.*

*Nous souhaitons donc maintenir le statu-quo. La rémunération des observateurs en revanche nous paraît une exception que nous voyons plus comme la réparation d'un oubli que comme une réelle hausse des rémunérations générales. Nous parlons donc d'un forfait de CHF 50.-*

*par observateurs et par jour d'élection, je pense que les finances communales s'en remettront. Ceci dit, il y a de bons arguments de part et d'autre et nous nous plierons évidemment à la majorité de ce Conseil en nous gardant toujours la possibilité que vous pouvez faire chacun d'entre vous, à savoir de rémunérer vos propres observateurs avec la caisse de vos partis respectifs.*

*En revanche, nous rejetons donc la hausse des indemnités pour le rapport du budget et des comptes – et c'est le président en exercice de la Commission des finances qui vous l'affirme.*

*L'UDC Renens tient une position cohérente en matière de rémunération des autorités communales. Cela vaut tant pour la Municipalité que pour le Conseil Communal.*

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*Bonjour,*

*Je voulais revenir sur les observateurs. Il y a quelques années, j'étais allée pour mon parti, j'ai demandé à la Commune si c'était rétribué et il m'a été répondu que non, que c'est de la responsabilité des partis s'ils veulent envoyer des observateurs ou pas. Dans la loi, il n'y a aucune obligation. D'ailleurs, ils peuvent envoyer n'importe quel citoyen éligible habitant sur la Commune, ce n'est pas obligatoire qu'il soit sur les listes du Conseil communal. Il m'a également été répondu que si les partis voulaient dédommager ce travail c'est à eux de le faire et non à la Commune. Cela a été clair il y a au moins 10 ou 15 ans en arrière. Alors je ne vois pas pourquoi on change les règles. Et pour le Grand Conseil, alors on fait comment? Ceux qui dépouillent à Prilly ne sont pas payés, nous on les paye... soyons logiques.*

- **M. Daniel Rohrbach, PSR**

*Je suis désolé, ce n'est vraiment pas pour embêter, mais les scrutateurs non plus ne sont pas rémunérés dans la loi. Après, il appartient au Conseil communal de Renens d'édicter un règlement qui défraye les scrutateurs. A partir du moment qu'il y a des observateurs, je partage la vision de M. Silvio Torriani et de Mme Nicole Haas-Torriani, à savoir que ces gens ne sont pas obligés de venir alors que les scrutateurs le sont, et nous les défrayons. Souvent ce sont nos enfants, des étudiants, des personnes qui sont bien contents de gagner CHF 25.- de l'heure. Je partage le point de vue que nous gardions cela pour les scrutateurs et que les observateurs ne soient pas rémunérés. Vient qui veut, il n'est pas obligé.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion. Il mentionne toutefois que le nombre d'observateurs est défini par la loi, et que celui-ci est fixé à un délégué par dépouillement. Puis, avant de soumettre au vote les amendements, M. le Président rappelle que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours l'entière liberté de voter sur le fond.

Amendement N° 1: ajout du défraiement suivant sous "Jetons de présence"

**"Etablissement des rapports finaux de la commission des finances: CHF 500.- pour les comptes et CHF 500.- pour le budget"**

- C'est à la majorité que l'amendement N° 1 est accepté (1 voix contre et 6 abstentions)

Amendement N° 2: ajout du défraiement suivant sous "Jetons de présence – votations-élections"

**"Observateurs: CHF 50.- forfaitaires pour la journée"**

- C'est à la majorité que l'amendement N° 2 est refusé (15 voix pour et 47 abstentions)

M. Le Président prie M. Vito Vita de procéder à la lecture des conclusions **amendées**.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 101-2016 de la Municipalité du 13 avril 2016,*

*Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

#### **DECIDE**

*Que les jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau sont fixés comme suit pour la législature du 1er juillet 2016 au 30 juin 2021.*

#### Jetons de présence :

- *Président du Conseil: CHF 60.- par séance*
- *Conseillers communaux: CHF 40.- par séance*
- *Président de commission: CHF 60.- par séance*
- *Commissaires: CHF 50.- par séance*
- *Établissement rapport: CHF 200.- le rapport,*
- *Établissement du rapport final de la commission de gestion: CHF 500.- le rapport*
- *Établissement de compte rendu: CHF 50.- le rapport.*
- ***Etablissement des rapports finaux de la commission des finances: CHF 500.- pour les comptes et CHF 500.- pour le budget***

#### Indemnités :

- *Président du Conseil: CHF 6'000.- par année, brut*
- *Secrétaire du Conseil: 25% cl 11 à 15, classifiée en classe 12-13, collocation 12 de l'échelle de traitement du personnel communal (CHF 76'805.- en 2010*

à 100%) par année, brut. Augmentation annuelle par annuités et indexation au coût de la vie selon le même système que le personnel communal

- *Frais de la secrétaire du Conseil communal: remboursement après accord du Bureau et contre pièces comptables signés par le Président du Conseil communal*
- *Secrétaire suppléante: CHF 35.- de l'heure*
- *Indemnité supplémentaire aux jetons de présence en cas de séance dans la tranche horaire 08h00-17h30: CHF 50.- par demi-journée (en sus des jetons de présence selon tarifs ci-dessus)*
- *Scrutateurs Bureau: CHF 180.- par année*
- *Huissier: CHF 2'200.- par année, brut*
- *Huissier suppléant: CHF 35.- de l'heure*
- *Frais de baby-sitting: selon tarif de la Croix Rouge augmenté de 1h pour le déplacement.*

Jetons de présence votations-élections :

- *Bureau de vote: CHF 25.- de l'heure*
- *Scrutateurs, dépouillements élections: CHF 25.- de l'heure.*

C'EST À L'UNANIMITÉ (MOINS 1 ABSENTION) QUE LES CONCLUSIONS **AMENDEES** DU PRÉAVIS N° 101-2016 SONT ACCEPTÉES.

M. Le Président remercie M. Vito Vita ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

**18. Dépôts de préavis – Discussion préalable**

- **Préavis N° 102-2016** – Remplacement de l'application de gestion du réseau d'accueil de jour Renens-Crissier (Projet H20-AJE)  
*Présidence: PSR*
- **Préavis N° 103-2016** – Société Coopérative d'Habitation de Renens et agglomération – Chemin de Borjod 2 à 10 – Augmentation de la surface, prolongation et nouvelles conditions du droit de superficie
- **Préavis N° 104-2016** – Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) - Projet de tram (tram t1) entre la place de l'Europe à Lausanne et la gare de Renens - Requalification de l'avenue du 14-Avril - Collecteurs et travaux connexes  
*Présidence: UDC*

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président rappelle que, comme mentionné au préalable, le dépôt du préavis N° 103-2016 a été retiré.

La discussion n'étant pas demandée, M. Le Président communique que:

- Le préavis N° 102-2016 sera présidé par Mme Patricia Zurcher Maquignaz du groupe PSR,
- Le préavis N° 104-2016 sera présidé par M. Stéphane Montabert du groupe UDC.

## 19. Motions, postulats et interpellations

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Interpellation relative à l'impact de l'abattage des arbres sur les oiseaux notamment et sur des corneilles de plus en plus nombreuses

*Madame la Syndique,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*Nous connaissons tous la valeur et l'importance (enfin...j'espère) des arbres en milieu urbain qui améliorent notre qualité de vie en absorbant le CO2, qui purifient et dépoussièrent l'air, atténuent les bruits de la ville, et bien entendu en plus d'autres bienfaits contribuent à l'équilibre de la biodiversité et servent d'abri à de nombreux oiseaux et autres petits mammifères.*

- *J'aimerais savoir si lors d'abattage ou de l'entretien des arbres communaux et afin de réduire l'impact de ces travaux sur la faune, il est tenu compte des périodes de nidification des oiseaux et des risques qu'ils encourent lors de ces travaux?*
- *Lors d'abattage organisé et effectué par des propriétaires privés, des périodes sont-elles recommandées voir obligatoires afin de respecter les périodes de nidifications ou cela se fait-il à n'importe quel moment de l'année, tout particulièrement lorsqu'un arbre ne représente pas un danger immédiat ?*
- *Est-ce que, tant, lors d'abattages effectués par les services communaux ou par des privés, un examen attentif de l'arbre à abattre est préconisé afin de recenser s'il y a des cavités qui serviraient d'abri ou de lieu de nidification et/ou un recensement des nids?*
- *Existe-t-il un manuel ou un guide sur les comportements à adopter pour la préservation de la faune et des oiseaux? Avec par exemple un catalogue de mesures et précautions à avoir lors de découvertes ou de destructions de nids?*

*Enfin, paradoxalement, la 2<sup>ème</sup> partie de mon intervention se concentre sur les corneilles qui, selon certaines études et articles de presse, connaissent une croissance élevée dans les villes et se rapprocheraient de plus en plus des habitations créant ainsi des nuisances, mettraient en péril un certain équilibre de la biodiversité en détruisant notamment les œufs et en mangeant les oisillons, provoqueraient craintes et cohabitation difficile entre elles et les citoyens.*

*Qu'en est-il à Renens? Est-ce que les services communaux ont constaté une recrudescence des corneilles? Est-ce que des incidents ou problèmes avec elles ont été signalés? Si oui quelles mesures ont été entreprises?*

*Des mesures sont-elles mises en place ou en passe de l'être pour garantir un bon équilibre et contenir leur présence*

*Avez-vous observé et constaté que leur présence effrayait et chassait merles, mésanges, geais, rouge queues, hirondelles et autres ?*

*Merci de votre attention.*

**Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Je vais vous donner un élément de réponse et attendrai de recevoir le texte écrit pour un complément.*

*S'agissant des abattages des arbres et à la nidification, tout est vérifié avant. Par rapport aux compensations des arbres abattus, il faut savoir qu'il y a des arbres qui demandent une compensation automatique et d'autres non. Cela dépend également de l'environnement, si celui-ci est suffisamment boisé il n'y aura pas besoin de compensation, mais, par principe, un arbre est compensé par un arbre ou par un versement dans un fonds servant à replanter un arbre.*

*Lorsqu'il y a des demandes d'abattage d'arbre, le service se rend sur place afin de constater la cohérence de la demande. En cas de doute sur les arbres du domaine public ou privé, et chaque fois que cela est nécessaire, une tomographie est effectuée permettant ainsi de suivre l'état des arbres et leur évolution en cas de maladie, cela se fait généralement tous les trois ou quatre ans.*

*Nous n'avons pas de guides de bonne pratique à l'intention des privés, toutefois il est rare que les privés abattent eux-mêmes leur arbre. Cela arrive, mais en général il est fait appel à des entreprises spécialisées.*

*Concernant les corneilles, nous avons également constaté qu'il y en avait de plus en plus en ville, et ce d'une manière générale, pas seulement à Renens. C'est probablement un sujet à traiter au niveau cantonal, car je ne pense pas qu'il y aura un règlement communal propre à Renens quant à une mise en place de mesures relatives aux corneilles. Les nuisances, nous les voyons, il y a des sacs percés puisqu'il existe toujours la possibilité de mettre les sacs à même le sol pour les propriétaires de logement individuel.*

*Pour les geais et les rouges-gorges, je vais attendre votre texte afin de compléter la réponse à votre interpellation pour laquelle j'ai déjà transmis beaucoup d'éléments. Merci.*

○ **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Je vous remercie pour les détails concernant l'abattage des arbres. Mon interpellation avait aussi pour but de savoir comment cela se passe par rapport aux nids et aux oiseaux. Je vous propose de vous envoyer mon texte par courriel et une réponse au prochain Conseil me convient. Merci.*

## 20. Questions, propositions individuelles et divers

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

- Intervention relative à un courrier de soutien en faveur de M. Sitim Gashi

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,  
Camarades,*

*Je vous ai distribué sur vos places une lettre d'appui, vous la reconnaîtrez facilement puisqu'elle est écrite à la main. Évidemment, je vous explique en gros ce que je vous demande. En fait, je vous demande surtout de la signer et de me la rendre. Je ne pouvais pas expliquer en détail toute la vie de M. Sitim Gashi, mais je vous ai expliqué les lignes les plus importantes. C'est vrai que son patron ne l'a pas toujours très bien traité et qu'il a toujours évité de faire une demande de permis. Il a aussi, à un moment donné, été marié et obtenu le permis B par mariage. Toutefois, le divorce est arrivé trop vite et c'est comme cela qu'il a perdu son permis B.*

*En ce moment, son dossier est sur la table de Maître Oppliger (à la rue Neuve) et ce-dernier s'efforce de déposer un dernier recours. Ce sera le dernier des recours, car ensuite il n'y aura plus de nouvelle voie de recours possible. Je vous demande gentiment de me signer cette lettre et de me la rendre à la sortie. Merci.*

- **M. Aso Piroti, PSR**

- Intervention relative à la PolOuest

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

*Lors de la séance du jeudi 17 mars 2016, je vous ai soumis un bref rapport concernant les sujets de la dernière séance du Conseil intercommunal de l'Ouest lausannois. En effet, je vous ai informé que la POL est confrontée à une problématique de la stabilité de son personnel engendrée par les différences de salaire entre les corps de police dans la région.*

*Dans sa séance du 10 mai 2016 du conseil intercommunal de l'Ouest lausannois, M. Michel Farine Président du Comité de Direction de la police de l'Ouest lausannois, nous a informé qu'un audit externe est mis sur pied afin d'analyser la grille salariale et des surenchères salariales dans la région.*

*Il a également précisé que cette étude analyse la grille salariale du corps et la compare avec d'autres administrations. Il nous a finalement informés que le Comité de Direction pourrait prochainement connaître ses premiers résultats.*

*Lors de cette séance, il a été souligné la difficulté de trouver une solution à l'harmonisation de la grille salariale entre les corps de police dans le Canton. Par conséquent, il a été proposé de demander aux députés de la région de l'Ouest lausannois d'intervenir au Grand Conseil. En effet, ils seraient judicieux que nos députés déposent un postulat pour une étude globale afin d'y trouver une solution au niveau cantonal. Il est important de soutenir la POL dans ses démarches entreprises face à cette situation. C'est pourquoi, je demande à nos représentants*

*au Grand Conseil de bien vouloir entreprendre des actions au Grand Conseil pour soutenir la POL dans ses efforts et finalement trouver dans le meilleur délai la solution la plus adéquate à cette problématique au niveau cantonal.*

### **Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je retrouve maintenant le postulat Jean Tschopp et consorts intitulé "Quelle efficacité pour la Police coordonnée?" qui a récemment été déposé au Grand Conseil concernant ce sujet. Dans ce postulat il est demandé un état de lieux aussi pour la raison que vous évoquiez à savoir la difficulté à recruter, car cette difficulté est aussi liée au fait que les polices coordonnées se captent les policiers entre elles.*

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

Informations relatives à la Grange de Florissant et à la semaine européenne du développement durable

*Monsieur le Président,*

*Le jeudi 26 mai, une présentation du projet lauréat de la Grange de Florissant se tiendra à partir de 18h30 à ladite Grange en présence des architectes ayant gagné le concours et d'une délégation municipale importante. Venez, nous répondrons à toutes vos questions et il y aura un apéritif qui sera servi dans le jardin en cas de beau temps.*

*D'autre part, et c'est une nouveauté pour la Ville de Renens, il s'agit de la participation à la semaine européenne du développement durable qui se déroulera du 29 mai au 4 juin 2016. A cette occasion, nous avons organisé trois activités.*

- *Le mercredi 1<sup>er</sup> juin au Parc Sauter de 14h00 à 17h00, principalement à l'attention des enfants. L'idée générale c'est de rassembler toutes les mesures de biodiversité mises en place par la Ville de Renens dans le Parc Sauter. Je rassure les initiatrices de la mare aux grenouilles, celle-ci ne sera pas déplacée par contre il y aura des moutons, peut-être un rucher, voir même un hôtel à insectes. Il y aura également des tartines au miel pour les enfants.*
- *Le jeudi 2 juin, nous avons organisé une présentation sur les énergies solaires au Closel à partir de 19h00 avec trois intervenants. Avec un intervenant de la coopérative OptimaSolar Fribourg, les représentants du Canton ainsi que notre délégué à l'énergie.*
- *Le samedi 4 juin de 08h00 à 12h00 se tiendra, sur la Place du Marché, un stand dont le thème se portera sur les produits alimentaires de proximité.*

*Faites-y bon accueil, merci et bonne soirée.*

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Informations relatives aux portes ouvertes à Ondallaz ainsi qu'à l'inauguration du Collège du Censuy

*J'aimerais rappeler les portes ouvertes à Ondallaz ce dimanche ainsi que l'inauguration ce samedi du Collège du Censuy, collège qui est un projet ambitieux et réussi de la Ville de Renens.*

*Enfin et de façon plus pragmatique, je demande à la Commission chargée d'étudier le préavis de Malley de rejoindre la Municipalité à la fin de la séance afin que nous puissions, ensemble, fixer une date pour une nouvelle séance.*

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

Avant de lever la séance, M. le Président demande aux présidents des partis de bien vouloir se rendre à la table du président et rappelle que la prochaine séance aura lieu le jeudi **23 juin prochain à 19h00.**

Il remercie également tous les membres du Conseil pour le temps que ces-derniers donnent à leur Commune et leur souhaite un bon retour dans leur foyer.

Clôture de la séance à 22h20

Le Président

La Secrétaire

Pascal Golay

Yvette Charlet